Rapport annuel 2010

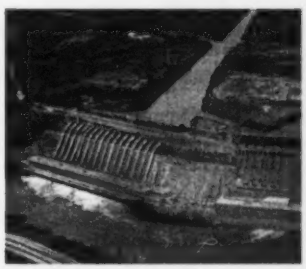

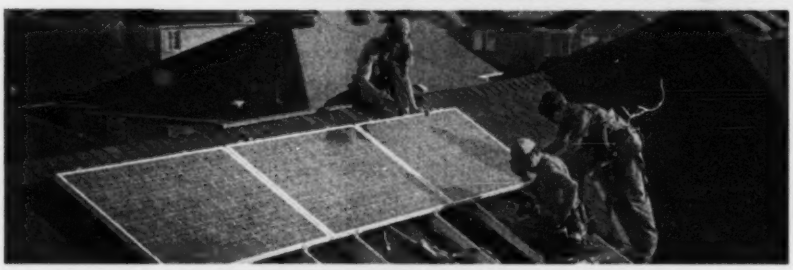

Travailler **de concert**

ONTARIO POWER AUTHORITY

ONTARIO POWER AUTHORITY

Le 31 mars 2011

L'honorable Brad Duguid
Ministre de l'Énergie
900, rue Bay, 4e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2E1

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport annuel de l'Office de l'électricité de l'Ontario (l'OPA) pour l'année 2010. Ce rapport présente une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'OPA durant l'exercice clos le 31 décembre 2010, ainsi que les états financiers dûment audités.

Le tout respectueusement soumis,

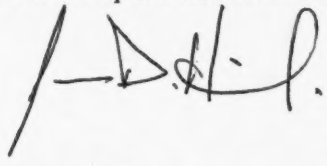

James D. Hinds
Président du conseil d'administration

Introduction

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'OPA) assure à l'Ontario un approvisionnement en électricité fiable, économique et durable. Ses champs d'intervention stratégique sont les suivants : la planification, l'élaboration et la coordination des programmes de conservation pour l'ensemble de la province, la planification du réseau d'électricité à long terme et l'établissement de contrats relativement au développement des ressources nécessaires à la production d'électricité.

L'OPA a été institué en vertu de la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de l'électricité* (modifiant la *Loi de 1998 sur l'électricité*). L'Office est régi par un conseil d'administration indépendant et rend compte à l'Assemblée législative de l'Ontario par le biais du ministre de l'Énergie. L'OPA est autorisé et réglementé par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

En 2010, l'OPA comptait 235 emplois réguliers à temps plein et son budget de fonctionnement annuelle était de 65,1 millions de dollars. Ceci était financé par les contribuables de l'Ontario, par le biais d'un droit de 0,551 $ par mégawattheure d'électricité consommée.

Réalisations de l'OPA en 2010

Conservation

- Élaboration de programmes de conservation et d'efficacité énergétique dans l'ensemble de la province pour la période allant de 2011 à 2014, en collaboration avec les sociétés de distribution locales.

- Lancement d'une importante nouvelle initiative en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les grandes installations industrielles reliées au réseau de transport.

- Le portefeuille de programmes de conservation de l'OPA pour l'année 2009 a permis de réaliser des économies d'énergie de près de 630 gigawatt-heures, ainsi que des économies de 675 mégawatts en périodes de pointe, y compris des économies associées aux mesures d'efficacité énergétique, et à la puissance contractée dans le cadre des mesures initiatives de gestion de la demande.

Production d'électricité

- La capacité de production totale par contrats a augmenté de plus de 35 pour cent comparativement à 2009, ce qui représente 4 700 mégawatts additionnels; l'investissement dans le secteur de l'électricité de la province a augmenté de plus de 76 pour cent ou 11,7 milliards de dollars. Au 31 décembre 2010, l'OPA avait une capacité d'approvisionnement en électricité de plus de 18 100 mégawatts sous contrat, y compris plus de 7 200 mégawatts provenant de sources renouvelables, et gérait plus de 3 900 contrats. Ceci représente environ 27 milliards de dollars en investissements nouveaux dans le secteur de l'électricité de l'Ontario depuis 2005.

- Gestion et optimisation du Programme de TRG et du Programme de TRG pour les micros-projets, afin d'encourager l'élaboration de projets d'énergie renouvelable en Ontario, y compris l'élaboration de tests relatifs au branchement des projets afin de déterminer la possibilité de les relier au réseau de transport. Au 31 décembre 2010, l'OPA avait exécutéconclu plus de 1 200 contrats de TRG, représentant près de 2 600 mégawatts d'énergie renouvelable – suffisamment d'électricité chaque année pour alimenter plus de 600 000 foyers – et plus de 2 500 micros projets de TRG, soit près de 20 mégawatts d'énergie renouvelable. L'OPA organisation avait reçu plus de 24 000 demandes dans le cadre du Programme de TRG, soit près de 220 mégawatts d'énergie renouvelable, et avait établi 18 370 offres conditionnelles, pour 167 mégawatts. La totalité des contrats de TRG pour les projets et les micros-projets représente plus de 9 milliards de dollars d'investissements dans le réseau électrique de l'Ontario.

- Exécution d'un contrat avec l'*Ontario Power Generation* afin d'augmenter la capacité des centrales hydroélectriques de la Lower Mattagami River – le plus important projet hydroélectrique des 40 dernières années dans le Nord de l'Ontario – ainsi que de 36 contrats avec des propriétaires et exploitants d'installations hydroélectriques existantes dans plus de 40 collectivités, pour 1 049 mégawatts.

- Deux installations principales alimentées au gaz naturel faisant déjà l'objet d'un contrat avec l'OPA sont entrées en service – la centrale de cogénération de 236 MW de Thorold et la centrale à cycle combiné de 640 MW de Halton Hills.

Planification du réseau d'électricité

- Conseils au gouvernement relativement à son Plan énergétique à long terme afin de faciliter l'élaboration d'un réseau d'électricité économique, fiable et durable, tout en intégrant la conservation et la production à partir de sources renouvelables, et préparation de la mise à jour du Plan pour le réseau d'électricité intégré.

- Soutien de l'élaboration et de la mise en oeuvre des plans régionaux intégrés, notamment de l'élaboration des options en matière de service d'électricité pour les collectivités éloignées, et intégration des projets d'énergies renouvelables au réseau de transport de l'Ontario.

Mobilisation des Autochtones et des intervenants parties prenantes

- Information du public relativement au secteur de l'électricité par le biais de consultations auprès des Premières nations et des Métis, des clients, des partenaires industriels et des intervenants parties prenantes sur plusieurs éléments liés à la planification, à la conservation, à l'énergie renouvelable et à l'énergie propre, et autres initiatives organisationnelles clés.

- Élaboration et mise en oeuvre de programmes de soutien en matière d'énergie renouvelable à l'intention des Premières nations et des Métis, afin de réduire les obstacles et de faciliter leur participation aux projets d'énergies renouvelables. En 2010, 15 projets des Premières nations, dans 11 collectivités, ont reçu des fonds.

- Élaboration et mise en oeuvre de programmes de soutien en matière d'énergie renouvelable à l'intention des collectivités, afin de réduire les obstacles et de faciliter leur participation aux projets d'énergies renouvelables. En 2010, 41 projets, dans 37 collectivités, ont reçu des subventions communautaires.

Efficience opérationnelle

- Réalisation d'un mandat considérablement élargi, y compris une augmentation du nombre de mégawatts d'électricité sous contrat, représentant des milliards de dollars d'investissements dans le secteur, ainsi qu'une augmentation des économies réalisées grâce à la conservation. Ceci a été accompli tout en réduisant les charges d'exploitation à de trois pour cent des charges les dépenses globales, inclusion faite des programmes liés à la production et à la conservation.

De plus amples renseignements, notamment sur ces réalisations de l'OPA, sont disponibles sur les sites Web suivants :
www.powerauthority.on.ca www.saveonenergy.ca www.fit.powerauthority.on.ca.

RAPPORT ANNUEL 2010 DE L'OPA

Table des matières

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général 6
Revue de l'exercice 2010 11
La conservation en évolution 11
Nouveaux programmes, objectifs, rôles et des responsabilités en matière de conservation 11
Portefeuille de programmes de conservation en 2010 13
Recherche, éducation et sensibilisation en matière de conservation 13
Innovation 14
Fonds d'économies d'énergie 14
Fonds de développement des technologies 15
Codes et normes 15
Réseau intelligent 16
Évaluation, mesure et vérification 16
Approvisionnement de l'Ontario en électricité propre 17
Programme de tarifs de rachat garantis 18
Programme de soutien aux projets d'énergie renouvelable 19
Approvisionnement en hydroélectricité, production combinée de chaleur et d'électricité et autres initiatives d'approvisionnement 20
Développements dans le secteur de l'électricité 22
Planification à long terme du réseau d'électricité intégré 23
Conseils et analyse relativement à l'élaboration du plan énergétique à long terme de l'Ontario 23
Soutien aux acquisitions en matière de conservation et de production 24
Plans communautaires régionaux et plans des collectivités éloignées 24
Intégration de la conservation 25
Intégration du transport 25
Intégration des sources d'approvisionnement 26
Mobilisation des collectivités des Premières nations et des Métis 27
Mobilisation des collectivités et des parties prenantes 29
Cadre de réglementation 30
Responsabilité sociale et environnementale 30
Rapport de gestion 32
Rapport des auditeurs indépendants 47

États financiers 2010

État de la situation financière 48
États des résultats 49
État de l'évolution de l'actif net 50
État des flux de trésorerie 51
Notes afférentes aux états financiers 52

Renseignements sur l'OPA 72

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

L'électricité est pratiquement inhérente à tous les aspects des activités quotidiennes des Ontariens. Les efforts et le travail accompli dans le secteur de l'électricité au cours des dernières années ont permis aux résidents et aux entreprises de l'Ontario de jouir des avantages découlant d'un approvisionnement en électricité fiable et durable en 2010. Voilà un progrès considérable, compte tenu de l'approvisionnement restreint dont disposait la province il y a à peine quelques années. Ce revirement reflète l'importance d'une planification à long terme afin d'assurer un réseau fiable, durable et rentable.

Planification à long terme

Une grande partie de nos efforts de planification en 2010 a porté sur la formulation de conseils à l'intention du gouvernement provincial, relativement à l'élaboration de son plan énergétique à long terme. Ce plan, publié en novembre 2010 et intitulé *Plan énergétique à long terme de l'Ontario – Pour l'édification d'un avenir énergétique propre* (le « Plan énergétique à long terme »), estime les besoins de la province en matière d'électricité jusqu'à 2030 et décrit les façons les plus efficientes d'y répondre. Ce document nous guidera dans notre planification d'un réseau d'électricité propre, moderne et fiable.

En 2011, nous soumettrons à l'Office de l'électricité de l'Ontario une mise à jour du Plan pour le réseau d'électricité intégré reflétant les progrès accomplis et les objectifs fixés par le gouvernement et précisant les investissements qui seront nécessaires en matière de conservation, de production et de transport. Traçant la voie vers un approvisionnement propre et fiable, ce plan intégré portera à la fois sur la conservation et l'approvisionnement nouveau et fera en sorte que les investissements dans la production et le transport soient pris en compte simultanément de façon à minimiser les risques, les coûts, ainsi que l'impact sur l'environnement.

En outre, ce plan s'inscrira en prolongement du Plan pour le réseau d'électricité intégré que nous avons soumis à la Commission de l'énergie de l'Ontario en 2007. Au cours des trois dernières années, les initiatives provenant du premier plan ont permis de transformer le secteur de l'électricité de l'Ontario et de délaisser la nécessité de restaurer la fiabilité du système pour nous concentrer sur l'édification d'un système plus écologique, plus propre et plus intelligent. Parmi les éléments principaux, mentionnons l'élimination progressive de la production d'électricité à partir du charbon, l'augmentation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables, ainsi que la promotion de la conservation et de l'efficacité énergétique. La nouvelle version à du plan reflétera les nouvelles opportunités et répondra aux changements survenant dans notre réseau d'électricité, de même que dans l'ensemble de l'économie.

Approvisionnement en énergie propre

Les initiatives découlant de cette planification énergétique à long terme se sont traduites par une production nouvelle de plus de 8 000 mégawatts. Cet investissement dans la production est une réussite d'importance – il a permis de restaurer la fiabilité du réseau, d'éliminer le déficit d'approvisionnement et de stimuler un vaste secteur axé sur l'énergie renouvelable. Qui plus est, il a préparé la voie au remplacement de la production au charbon d'ici la fin de 2014. L'élimination du charbon en Ontario est l'initiative la plus importante au Canada en matière de lutte contre le changement climatique. L'Ontario est également l'un des premiers territoires au monde à viser cet objectif.

Le principal moyen d'augmenter la quantité d'électricité provenant de sources renouvelables en Ontario est le Programme de tarifs de rachat garantis (« TRG »). Pierre angulaire de la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte*, ce programme a été élaboré et lancé par l'OPA en 2009. C'est le programme le plus complet de ce genre en Amérique du Nord – et il s'est attiré l'attention du monde entier. En 2010, ce programme a connu un taux de participation extrêmement élevé, dépassant de loin les attentes.

Des ressources additionnelles sont prévues. En 2010, nous avons passé un contrat pour le plus grand projet hydroélectrique des 40 dernières années dans le Nord de l'Ontario – l'agrandissement des centrales hydroélectriques de la Lower Mattagami River – ainsi qu'un certain nombre de contrats avec des installations hydroélectriques de petite taille pour une production additionnelle de 1 000 mégawatts. À la fin de 2010, le nombre et la valeur des contrats d'approvisionnement en électricité sous notre gestion atteignait plus de 18 100 MW d'approvisionnement nouveau et existant. Ceci représente un investissement de plus de 27 milliards de dollars dans les infrastructures électriques de la province depuis 2005. En 2011, nous prévoyons que le nombre de mégawatts sous contrat augmentera de plus de 14 pour cent, pour atteindre plus de 20 700 mégawatts, ce qui représente une augmentation d'environ 32 pour cent de l'investissement dans le secteur, dont le montant s'établit à près de 35,6 milliards de dollars.

Nous allons continuer à investir pour remplacer l'infrastructure vieillissante et optimiser l'utilisation des biens existants. Les améliorations essentielles apportées au réseau d'électricité vieillissant de l'Ontario afin de le rendre plus écologique, plus propre et plus intelligent, auront inévitablement un effet sur le coût de l'électricité à mesure que les nouvelles installations essentielles entreront en service et que l'ancienne infrastructure sera remplacée.

Conservation

Sur d'autres fronts, nous nous efforçons d'atteindre l'une des cibles les plus ambitieuses en Amérique du Nord en matière de conservation – une réduction de la demande de pointe de 7 100 mégawatts et une réduction de la demande globale de 28 térawatt-heures d'ici 2030. Nous avons déjà fait des progrès : la demande de pointe a diminué de plus de 1 700 mégawatts depuis 2005. La conservation demeurera toujours notre priorité, car c'est notre ressource la moins coûteuse et la façon la plus efficace pour les consommateurs de gérer leurs factures d'électricité. Nous travaillons dur pour élaborer des programmes et des outils nouveaux et améliorés afin d'aider les consommateurs à utiliser l'électricité de façon plus efficiente, à contrôler leurs coûts et

à produire de l'électricité et des revenus – de sorte que tous les Ontariens profitent des avantages découlant d'un réseau électrique fiable et durable, ainsi que d'un environnement plus propre.

Les sociétés de distribution locales sont maintenant dotées de leur propre cible de conservation qui contribue à l'objectif provincial et, en 2011, elles joueront un rôle encore plus important pour aider l'Ontario à atteindre ses objectifs. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec ces sociétés pendant toute l'année 2010, alors qu'elles se préparaient à assumer leurs nouvelles responsabilités en matière de conservation et de production distribuée. Ensemble, nous avons peaufiné nos programmes de conservation afin de les axer davantage sur les consommateurs et de les rendre plus accessibles aux municipalités, aux ménages, aux Premières nations et aux Métis, ainsi qu'aux municipalités, aux universités, aux écoles et aux hôpitaux. Et, ensemble, nous allons relancer ces programmes dans toute la province en 2011, afin de mobiliser davantage les Ontariens en matière de conservation. L'OPA présentera également de nouveaux outils à l'intention des entreprises ainsi qu'un nouveau programme de conservation multi-composantes à l'intention des Ontariens à faible revenu en 2011. Et nous allons également développer l'importante nouvelle initiative en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique dans les grandes installations industrielles reliées au réseau de transport, initiative que nous avons lancée en 2010.

Parties prenantes et contribuables

Dans toutes ces réalisations, nous avons travaillé en étroite collaboration avec nos partenaires du secteur de l'électricité, ainsi qu'avec les nombreuses parties prenantes afin de les sensibiliser et d'augmenter leur participation dans le secteur. La collaboration, la facilitation et la consultation sont des caractéristiques dominantes de toutes nos initiatives importantes – la gestion continue des programmes de TRG, des microprojets de TRG et des programmes de conservation, ainsi que le processus de planification dans son ensemble. Et nous continuerons d'en faire nos principes de base dans le cadre des nombreuses rencontres avec les parties prenantes et les partenaires de la province sur une diversité de sujets et d'initiatives clés. Nous allons également continuer à jouer un rôle avec nos partenaires industriels à l'égard des nouveaux projets et des initiatives émergentes dans le secteur, par exemple, les mesures d'atténuation des émissions de carbone, la grille intelligente et l'électrification des véhicules et des transports en commun.

En tant qu'organisme gouvernemental, l'un des aspects essentiels de notre rôle est de garantir une bonne utilisation de l'argent du contribuable en veillant à gérer nos activités de façon efficiente et efficace. Au fur et à mesure que les contrats dont nous assumons la gestion continuent d'augmenter en valeur et en volume, nous nous efforçons d'ajouter de nouveaux mégawatts d'énergie fiable et durable au réseau de la province. Nous avons recours aux pratiques exemplaires afin d'apporter constamment des améliorations. Et nous continuons à contribuer au secteur de l'électricité en évolution et à harmoniser nos efforts avec celui-ci, ainsi qu'avec les forces environnementales et commerciales qui l'influencent, afin de garantir cette valeur.

Les investissements effectués depuis 2005 pour rendre le réseau électrique plus fiable et plus propre, ainsi que les engagements d'investissement pour les cinq prochaines années, comportent un prix à payer. Le coût annuel du service d'électricité atteignait en moyenne 15,3 milliards de dollars entre 2005 et du 2010 et l'on s'attend à ce qu'il augmente d'environ 4 milliards de dollars d'ici 2015. La plus grande partie de cette augmentation est liée aux investissements visant à

améliorer la fiabilité du réseau et à remplacer les centrales vieillissantes par des sources d'énergie propre.

Le mandat de l'OPA, qui est d'assurer la production d'électricité et d'atteindre les cibles en matière de conservation, n'est que l'un des facteurs ayant une influence sur les tarifs payés par les Ontariens. Nous avons mis au point plusieurs mesures visant à aider les propriétaires de résidences et d'entreprises à gérer leur consommation d'électricité. En outre, le gouvernement a introduit en janvier 2011 la Prestation ontarienne pour l'énergie propre qui offre une réduction de 10 pour cent sur la facture d'électricité des familles, des exploitations agricoles et des entreprises pour les cinq prochaines années.

Nous allons continuer à faire preuve de rigueur dans le contrôle de nos dépenses et dans la gestion de l'impact de nos activités sur les contribuables – malgré un mandat de plus en plus vaste et complexe. Compte tenu des produits, notre budget de fonctionnement pour 2011 sera réduit de 4,1 pour cent comparativement à 2010. En outre, l'OPA a proposé que le tarif lié aux produits requis soit réduit de 2,8 cents par mégawattheure, ou 5 pour cent, comparativement à 2010. Nous allons maintenir au chiffre de 2010 le nombre d'employés permanents à temps plein en 2011 et, d'ici la fin de 2013, nous allons réduire de 5 pour cent notre personnel permanent à temps plein.

Nous allons également continuer à soutenir le développement de collectivités plus fortes et plus vertes en Ontario, par le biais d'un leadership social et environnemental responsable. L'OPA a été nommée au palmarès des 90 meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto en 2010; nous sommes également fiers d'être inscrits au tableau d'honneur de Centraide et de soutenir les organismes caritatifs, dont Habitat pour l'humanité, par le biais de services en nature. Mentionnons également que par le biais de notre politique sur l'environnement qui incorpore au processus décisionnel les enjeux environnementaux, nous contribuons à rendre l'Ontario plus vert, en commençant par nos propres activités.

L'avenir

L'Ontario a assurément emprunté la voie d'un avenir énergétique propre; il reste néanmoins beaucoup à faire. Cela dépendra en grande partie de la façon dont notre économie évolue – de la façon dont le secteur industriel remonte la pente, de la façon dont les consommateurs répondent au choix accru en matière de transport et autres appareils utilisant de l'électricité, ainsi que des politiques adoptées relativement aux émissions de carbone dans notre économie en général.

Les initiatives importantes se déroulant actuellement dans le secteur de l'électricité de toutes les régions de l'Ontario font de nous un chef de file en Amérique du Nord. Nos objectifs ambitieux en matière de conservation, une production plus propre, un investissement important dans le réseau de transport et la planification à long terme se traduiront par des avantages économiques et ils amèneront les consommateurs à soutenir un réseau électrique plus intelligent, plus fiable, rentable et durable.

Nos efforts se portent sur la transformation du secteur de l'électricité en Ontario et sur la reconstruction des infrastructures essentielles qui font de l'Ontario un chef de file en matière d'énergie propre et soutiennent l'économie de demain. Les mesures que nous prenons pour faire

progresser le réseau électrique feront en sorte qu'il continuera de répondre aux besoins changeants des familles et des entreprises et favorisera la prospérité de la province.

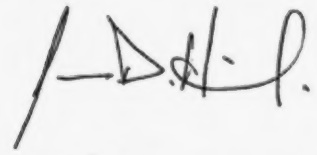

James D. Hinds, président du conseil d'administration

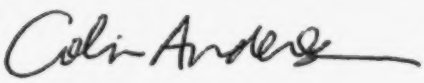

Colin Andersen, président-directeur général

Revue de l'exercice 2010

La conservation en évolution

Des objectifs audacieux en matière de conservation ont fait de l'Ontario un chef de file dans ce domaine en Amérique du Nord

La *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* (la « Loi sur l'énergie verte ») a considérablement modifié le portait de la conservation en Ontario. Dans le cadre de cette nouvelle vision de la conservation, l'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OPA) a collaboré en 2010 avec le ministère de l'Énergie, la Commission de l'énergie de l'Ontario et l'*Electricity Distributors Association* afin d'élaborer un cadre pour la mise en œuvre des éléments de la loi portant sur la conservation.

Les objectifs à long terme de l'Ontario en matière de conservation et de gestion de la demande, soit une réduction de la demande de pointe de 7 100 mégawatts et une réduction de l'ensemble de la demande de 28 térawatt-heures d'ici 2030[1] , ce qui équivaut à retirer du réseau d'électricité 2,4 millions de foyers (1 sur 5), sont parmi les plus audacieux en Amérique du Nord.

Depuis sa mise sur pied, en 2005, l'OPA a joué un rôle clé dans la conception et la prestation des programmes de conservation et de gestion de la demande. En moins de cinq ans, l'OPA et les sociétés de distribution locales ont réussi à élaborer et assurer la prestation de certains des programmes de conservation et de gestion de la demande les plus innovateurs en Amérique du Nord. L'OPA a adopté une stratégie de conservation à long terme visant à transformer le marché afin de s'assurer que la conservation et la gestion de la demande sont durables, fiables, rentables et axées davantage sur le consommateur.

Nouveaux programmes, objectifs, rôles et responsabilités en matière de conservation

L'OPA s'est en grande partie concentré sur sa préparation à la réalisation de la nouvelle vision de la conservation en 2011, notamment par le biais d'un portefeuille de programmes de conservation améliorés, de nouveaux objectifs en matière de conservation et de nouveaux rôles et responsabilités pour les sociétés de distribution locales, l'OPA et autres.

Les nouveaux objectifs des sociétés de distribution locales en matière de conservation et de gestion de la demande sont entrés en vigueur le 1er janvier 2011. [2] Pour atteindre ces objectifs, une coordination étroite entre les sociétés de distribution locales et l'OPA sera nécessaire. Les

[1] Ces nouvelles cibles ont été annoncées dans le Plan énergétique à long terme rendu public en novembre 2010. Les objectifs provisoires de réduction de la demande de pointe établis en 2005 et qui étaient de 1 350 mégawatts d'ici 2007 et de 1 350 mégawatts additionnels d'ici 2010 sont toujours en vigueur.

[2] Une directive ministérielle émise en mars 2010 demandait à la Commission de l'énergie de l'Ontario de fixer, avec l'aide de l'OPA, des objectifs individuels de conservation et de gestion de la demande à l'intention des sociétés de distribution locales et de les inclure à titre de condition dans les permis délivrés aux distributeurs. Ces objectifs doivent atteindre un total de 1 330 mégawatts de réduction de la demande de pointe dans la province et 6 000 gigawatts-heures d'économies d'énergie entre 2011 et 2014.

sociétés de distribution locales peuvent atteindre leurs objectifs par le biais des programmes locaux de conservation et de gestion de la demande approuvés par la Commission de l'énergie de l'Ontario (appelés « programmes de conservation et de gestion de la demande autorisés par la Commission »), par le biais des programmes provinciaux de conservation et de gestion de la demande offerts par l'OPA (appelés « programmes provinciaux de conservation de gestion et de la demande sous contrat de l'OPA ») ou par le biais d'une combinaison des deux au cours de la période comprise entre 2011 et 2014. L'OPA s'attend à ce que les sociétés de distribution locales atteignent entre 80 et 90 pour cent de leurs objectifs par le biais des programmes sous contrat avec l'OPA.

En avril 2010, le ministre de l'Énergie a demandé à l'OPA d'élaborer, de gérer et d'offrir, dans l'ensemble de la province, des programmes de conservation et de gestion de la demande à l'intention des consommateurs, des entreprises et des consommateurs à faible revenu.[3] À la suite de cette directive, l'OPA et l'*Electricity Distributors Association* ont formé des groupes de travail chargés d'élaborer conjointement de nouveaux programmes. L'OPA a organisé en avril deux vastes séances de consultation sur l'ébauche de ces programmes – l'une à l'intention des sociétés de distribution locales et l'autre à l'intention des parties prenantes concernées. Plus de 50 sociétés de distribution locales et 200 organisations ont participé à ces séances. Le nouveau programme à l'intention des consommateurs et le nouveau programme à l'intention des entreprises et des établissements institutionnels ont été lancés au début de 2011. Les autres programmes devraient être lancés dans la première moitié de 2011. L'élaboration de ces programmes repose sur l'expérience considérable accumulée et sur les leçons acquises par l'OPA et par ses partenaires de distribution locales au cours des dernières années.

Le Ministre a également demandé à l'OPA d'élaborer et de coordonner la prestation de programmes d'efficacité énergétique et de gestion de la demande à l'intention des Premières nations et des Métis, et de continuer également à fournir, par le biais du Fonds d'économies d'énergie, du soutien et des fonds pour la recherche et l'innovation en matière de conservation et de gestion de la demande, afin d'aider les sociétés de distribution locales et d'autres dans leurs efforts de conservation. L'on trouvera ci-dessous une description des progrès réalisés à cet égard.

Le portefeuille de programmes de conservation des sociétés de distribution locales et les autres programmes et activités de conservation de l'OPA soutiennent la stratégie de transformation du marché de la conservation à long terme de l'OPA en accélérant l'adoption de produits et de comportements écoénergétiques, ce qui rend possible l'adoption future de codes et de normes plus rigoureux en matière d'efficacité énergétique.

[3] En juillet 2010, l'OPA a reçu une directive visant l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un programme de conservation de l'électricité et de gestion de la demande à l'intention des consommateurs résidentiels à faible revenu, dans le cadre de sa série de programmes provinciaux de conservation et de gestion de la demande pour la période comprise entre 2011 et 2014.

Portefeuille de programmes de conservation en 2010

L'OPA a continué à offrir un portefeuille complet de programmes de conservation permettant de réaliser des économies d'électricité et de contribuer à réduire la demande en périodes de pointe et la demande en général dans l'ensemble de la province.

En partenariat avec les sociétés de distribution locales et d'autres organismes de prestation de programmes, l'OPA a continué à offrir en 2010 un solide portefeuille de mesures de conservation touchant tous les segments du marché ontarien. Ces initiatives ont permis de réaliser des économies d'électricité et de contribuer à la réduction de la demande en périodes de pointe. Les résultats vérifiés des programmes de 2010 seront disponibles en 2011.

Les programmes de gestion de la demande et les programmes industriels font partie intégrante de l'effort pour atteindre les objectifs en matière de conservation. Ces programmes sont conçus pour aider les consommateurs à gérer leur demande d'électricité et pour apporter une valeur importante au réseau d'électricité. Les gains en termes d'efficacité énergétique peuvent contribuer à augmenter la durabilité de l'environnement, tout en aidant l'Ontario à conserver son avantage concurrentiel et à créer des emplois. À la suite de la directive émise par le Ministre en mars, l'OPA a créé et offert en juin 2010 un programme d'efficacité énergétique à l'intention des clients industriels reliés au réseau, le Programme d'accélération pour le secteur industriel. Ce programme aide les utilisateurs d'électricité industriels reliés au réseau à accélérer les dépenses en immobilisations consacrées à des grands projets d'efficacité énergétique. L'OPA a travaillé en étroite collaboration avec les participants admissibles depuis le lancement du programme, afin de cerner et de mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique dans divers sites industriels de la province.

Recherche, éducation et sensibilisation en matière de conservation

L'édification d'une culture de conservation par le biais de la recherche, de l'éducation et de la sensibilisation constitue une partie importante de la stratégie de conservation de l'OPA.

L'OPA a recours à la connaissance et à l'analyse des marchés et privilégie une approche axée sur le client pour offrir ses programmes de conservation. Les études de marché réalisées au cours de l'année montrent la réussite des programmes de conservation dans l'ensemble de la province et démontrent que, sur 10 Ontariens admissibles à ces programmes, sept les connaissaient déjà.

Depuis 2007, l'OPA met à profit un outil de sondage élaboré afin de suivre la progression de la culture de conservation dans la province. Les programmes de conservation et de sensibilisation sont évalués grâce à cet outil, dans le but de comprendre l'ampleur et la profondeur des changements de comportement durables.

Dans le but de soutenir la prestation des programmes et de mieux comprendre les marchés visés, l'OPA met à la disposition de chaque société de distribution locale les données concernant ses clients résidentiels, afin d'aider les sociétés à mieux comprendre les attitudes et les obstacles en

matière de conservation, ainsi que les défis que doivent relever les entreprises souhaitant adopter des mesures d'efficacité énergétique.

L'OPA poursuit les efforts engagés en 2010 afin de mobiliser le public à prendre des mesures de conservation de l'énergie et de favoriser une culture de conservation, par le biais de sa troisième campagne provinciale annuelle de sensibilisation à la conservation. La campagne de cette année, Pacte pour l'énergie, a été réalisée en collaboration avec AIR MILES® pour le progrès social et met en œuvre une stratégie axée sur l'Internet et sur les médias sociaux afin d'inciter les Ontariens à poser des gestes simples, mais significatifs pour gérer leur consommation d'électricité domestique et pour réduire les impacts sur l'environnement. Plus de 133 000 Ontariens y ont participé, soit sept fois plus qu'en 2009. Les participants pouvaient donner des points de récompense à des organismes caritatifs, par exemple, *World Wildlife Fund-Canada*, Jeunesse j'écoute et les Jeux Olympiques spéciaux.

Une autre initiative clé a été réalisée en 2010, soit la collaboration de l'OPA avec l'équipe de soccer professionnel, Toronto FC. Cette collaboration a permis à l'OPA et à plusieurs sociétés de distribution locales de parler de conservation à plus de 300 000 partisans dans 50 collectivités de la province. La partie de soccer qui s'est déroulée le 10 juillet avait pour thème la « Journée de sensibilisation à la conservation de l'électricité », une activité annoncée dans une diversité de médias afin de sensibiliser à la conservation de l'énergie.

L'OPA a élaboré une campagne publicitaire télévisée afin de sensibiliser les consommateurs sur les façons de rendre le secteur de l'électricité plus propre grâce à la conservation et au Programme de TRG pour les microprojets. Un peu plus tard dans l'année, la directive a été élargie de façon à permettre à l'OPA d'élaborer une campagne de communication afin d'éduquer le public relativement au Plan énergétique à long terme de l'Ontario.

Vers la fin de 2009, l'OPA a également mis en œuvre une mesure de suivi de la culture de conservation en Ontario. Cette mesure avait pour but de guider les stratégies et initiatives de sensibilisation à la conservation en mesurant la direction et l'ampleur du changement dans la culture de la conservation de l'énergie en Ontario au fil du temps.

Innovation

Le financement de la recherche et du développement favorisant l'innovation contribue à assurer l'avenir des programmes de conservation et des technologies à haut rendement énergétique en Ontario

Fonds d'économies d'énergie

Le Fonds d'économies d'énergie finance des projets de conservation de l'électricité en phase d'incubation portant sur des secteurs spécifiques, afin de guider la conception des futurs programmes de conservation et de développer le marché. Les initiatives en matière de conservation ont continué à faire preuve d'innovation en 2010, ce qui a entraîné un nombre record de demandes de financement. L'OPA a alloué 3,3 millions de dollars à 16 projets en 2010. Depuis sa création, le Fonds d'économies d'énergie a engagé 15 millions de dollars dans 97 projets. Ces fonds ont permis d'aller chercher 26,5 millions de dollars additionnels en contribution des partenaires.

Les critères d'admissibilité au fonds ont été améliorés en 2010 afin de permettre aux sociétés de distribution locales de présenter une demande. Le premier projet mis sur pied par une société de distribution locale a été autorisé en 2010.

L'OPA a effectué une recherche en 2010 afin d'examiner les changements survenus dans les habitudes de consommation d'électricité, l'activité des programmes de conservation, ainsi que les pratiques exemplaires dans d'autres territoires. Cette étude a permis d'identifier des projets potentiels qui pourraient être mis sur pied dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel avec l'aide du fonds et le recrutement de projets sera modifié en conséquence pour les années 2011 et 2012. Ces projets portaient entre autres sur l'élaboration de concepts liés à la conception de nouvelles installations éconergiques et de nouvelles méthodologies relatives à la conception de programmes, ainsi que sur la promotion de pratiques de gestion énergétique améliorées.

Fonds de développement des technologies

Le Fonds de développement des technologies de l'OPA fournit un soutien aux technologies ou aux applications émergentes ayant le potentiel d'améliorer l'approvisionnement en électricité ou la conservation. Le financement sert à soutenir la recherche, le développement ou la vérification de la performance des innovations précommerciales apportées aux processus industriels et aux technologies. Le soutien aux technologies d'utilisation finale émergentes accélère la pénétration du marché pour les technologies à haut rendement énergétique, augmentant ou améliorant ainsi la gamme de choix disponibles pour les ressources futures en matière d'approvisionnement et de conservation.

Le vif intérêt suscité par l'innovation liée au secteur de l'électricité en 2010 a donné lieu à un nombre record de propositions de qualité. Au cours des trois rondes de financement de 2010, le Fonds a alloué 3,5 millions de dollars à 15 projets. Depuis sa création en 2006, le Fonds de développement des technologies a alloué 8,4 millions de dollars à 55 projets. Ces fonds ont permis d'aller chercher 71 millions de dollars additionnels chez des partenaires.

Codes et normes

L'OPA continue à participer et à apporter son soutien aux processus gouvernementaux encourageant la conservation et à se livrer à des activités à l'appui des changements aux codes, aux normes et autres politiques. L'organisme a cofinancé une étude des voies les plus rentables pour favoriser la construction de nouvelles résidences énergétiques avancées en collaboration avec le ministère de l'Énergie, le ministère des Affaires municipales et du Logement et le gouvernement fédéral. L'OPA a également mis au point des estimations des économies d'énergie potentielles à partir des codes et des normes contenus dans le Plan énergétique à long terme. Le personnel de l'OPA préside le Comité consultatif technique ENERGY STAR® pour les maisons neuves qui a pour mandat de fournir des conseils à Ressources naturelles Canada concernant le niveau d'efficacité énergétique requis pour une norme ENERGY STAR® révisée.

En outre, l'OPA a accru sa collaboration avec les administrations municipales afin de soutenir la création de collectivités durables. Parmi ces activités, mentionnons un cofinancement visant à permettre aux collectivités d'East Gwillimbury, Guelph, London et Toronto d'élaborer une politique et un cofinancement permettant aux collectivités de Barrie, Guelph, Hamilton et

London d'entreprendre des projets de cartographie énergétique et d'utilisation des terres. L'OPA a également mis au point une trousse concernant l'élaboration de politiques municipales, a organisé des webinaires sur différents enjeux liés aux politiques et a poursuivi sa participation au *Quality Urban Energy Systems of Tomorrow* (« QUEST »).

Réseau intelligent

L'OPA a continué de participer activement au *Smart Grid Forum*. À ce titre, l'OPA a aidé à évaluer les possibilités de parvenir à une distribution plus efficace et plus fiable de l'électricité par le biais d'initiatives touchant la production distribuée améliorée, l'efficacité énergétique et la gestion de la demande, autant d'éléments rendus possibles par la mise en œuvre de réseaux intelligents.

Évaluation, mesure et vérification

L'OPA produit chaque année des résultats vérifiés pour ses programmes de conservation par le biais d'un processus rigoureux.

Les résultats à partir de l'année 2009 seront disponibles sur le site Web de l'OPA. En 2010, l'OPA a maintenu la rigueur de ses processus d'évaluation, de mesure et de vérification (« EM&V »). L'organisme a géré des évaluations de programmes de grande qualité faisant appel aux pratiques exemplaires de l'industrie, a conseillé la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière d'évaluation, de mesure et de vérification et a tenu à jour les listes de mesures et d'hypothèses.[4]

L'OPA a également élaboré une ébauche de cadre de travail sur l'EM&V appelée « protocoles et exigences en matière d'EM&V pour la période de 2011 à 2014 ». Ce cadre de travail forme la base d'une méthodologie uniforme et systématique pour assurer le suivi et l'évaluation de l'efficacité et de l'impact des programmes de conservation financés par les contribuables conçus et offerts par l'OPA et par les sociétés de distribution locales. Ce document sera finalisé après consultation auprès des sociétés de distribution locales au printemps 2011.

[4] Ces listes ont été dressées afin de fournir les meilleures données possible et des hypothèses cohérentes en matière de conservation afin d'estimer les économies potentielles d'énergie et de demande de pointe. Ces économies servent de point de départ pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de conservation et de gestion de la demande.

Approvisionnement de l'Ontario en électricité propre

L'OPA a continué, en 2010, à mettre l'accent sur l'approvisionnement en énergie verte et propre pour l'Ontario.

En 2010, les acquisitions d'électricité en Ontario ont été réalisées à la suite de directives provenant du ministre de l'Énergie. Une bonne partie des activités d'approvisionnement de l'OPA en 2010 a porté sur le Programme de tarifs de rachat garantis (« TRG »), lancé en octobre 2009 par l'organisation conformément à une directive à cet égard. Ce programme est la pierre angulaire de la *Loi sur l'énergie verte* et constitue un élément central de la vision globale de la province en matière d'énergie propre. Le Programme de TRG, la plus importante initiative en son genre en Amérique du Nord, a remporté un succès énorme, dépassant les attentes de l'OPA.

Avec le Programme de TRG, l'activité d'approvisionnement de l'OPA est passée de demandes discontinues de propositions concurrentielles à l'émission de contrats d'offre standards. Toutefois, les propositions concurrentielles et les négociations bilatérales demeurent nécessaires pour une diversité de nouvelles sources de production et pour l'exploitation des ressources existantes. Outre les acquisitions, l'OPA est responsable de la facilitation de l'élaboration des projets, ainsi que de la gestion des contrats, au fur et à mesure que les projets passent à l'exploitation commerciale, et jusqu'à la fin des contrats.

En 2010, l'OPA a négocié, géré et réglé un volume de plus en plus important de contrats d'approvisionnement en énergie provenant de diverses sources de combustible propre, y compris les énergies renouvelables, le gaz naturel, la production combinée chaleur-électricité et la remise en état du nucléaire. Au 31 décembre 2010, l'OPA avait une capacité d'approvisionnement en électricité de plus de 18 100 mégawatts sous contrat et gérait plus de 3 900 contrats, y compris plus de 1 200 contrats de projets de TRG et plus de 2 500 contrats de TRG pour les microprojets provenant de très petits projets d'énergies renouvelables de 10 kilowatts et moins. Ceci représente environ 27 milliards de dollars en investissements nouveaux dans le secteur de l'électricité de l'Ontario depuis 2005.

Plus de 12 100 mégawatts sont en exploitation commerciale, et le reste en est à différentes étapes d'élaboration et de construction. De la totalité des ressources visées par un contrat, plus de 7 200 mégawatts proviennent d'énergies renouvelables (vent, eau, soleil et bioénergie) et, de ceux-ci, plus de 3 300 mégawatts sont en exploitation commerciale. La production totale faisant l'objet de contrats représente une augmentation de plus de 35 pour cent comparativement à 2009, c'est-à-dire 4 700 mégawatts de plus. Relativement à l'investissement dans le secteur de l'électricité de l'Ontario, ceci représente une augmentation de 11,7 milliards de dollars depuis 2009. Les tableaux 1a et 1b offre une répartition détaillée de l'approvisionnement électrique faisant l'objet de contrats.

En 2011, l'OPA s'attend à ce que la quantité de mégawatts sous contrat augmente de plus de 14 pour cent, pour atteindre plus de 20 700 mégawatts, avec une augmentation de l'investissement dans le secteur d'environ 35,6 milliards de dollars.

Tableau 1a -- Approvisionnement en électricité sous contrat de 2005 à décembre 2010

Capacité en service (« MW »)*	Capacité en construction (« MW »)	Capacité en phase de planification et d'attribution de permis (« MW »)	Capacité totale sous contrat (« MW »)
12 114	3 114	2 909	18 137

**MW = mégawatts*

Tableau 1b -- Contrats d'approvisionnement en électricité, capacité et état : détails

Type de technologie ou de contrat	Nombre de contrats	Capacité totale sous contrat (« MW »)	Capacité totale en service (« MW »)
Énergie renouvelable – hydroélectrique	106	2 329	1 684
Énergie renouvelable – éolienne, solaire, bioénergie	3 811	4 873	1 668
Gaz naturel : cycle simple/combiné	9	6 967	6 294
Gaz naturel : combiné chaleur et électricité	12	968	968
Nucléaire	1	3 000	1 500
Total	**3 939**	**18 137**	**12 114**

**MW = mégawatts*

Programme de tarifs de rachat garantis

Le Programme de TRG, le programme de tarifs de rachat garantis le plus complet en Amérique du Nord, a connu un énorme succès.

Le Programme de TRG, ainsi que sa branche réservée aux microprojets, a reçu une quantité volumineuse de demandes. À la fin de 2010, l'OPA avait reçu près de 4 100 demandes dans le cadre de ce programme, représentant une capacité combinée de plus de 16 200 mégawatts. Compte tenu de la capacité du réseau existant, au 31 décembre 2010, l'OPA avait conclu plus de 1 200 contrats de TRG représentant près de 2 600 mégawatts d'énergie renouvelable – suffisamment d'électricité chaque année pour alimenter plus de 600 000 foyers. Les projets solaires photovoltaïques représentaient 88 pour cent de l'ensemble des projets et près de 32 pour cent de la totalité des mégawatts, alors que plus de 4 pour cent des contrats conclus et plus de 59 pour cent des mégawatts provenaient des projets éoliens. Cette capacité devrait s'ajouter au réseau entre 2010 et 2015.

À la fin de 2010, l'OPA avait reçu plus de 24 000 demandes dans le cadre du Programme de TRG pour les microprojets, ce qui représente près de 220 mégawatts d'énergie renouvelable. Plus de 99 pour cent de ces demandes portaient sur des projets solaires photovoltaïques. Plus de 2 500 contrats de TRG pour les microprojets ont été conclus, représentant presque 20 mégawatts.

Cette capacité a été reliée au réseau de l'Ontario et produit de l'énergie de sources renouvelables. Ensemble, ces contrats de TRG pour les projets et les microprojets représentent plus de 9 milliards de dollars d'investissements dans le réseau électrique de l'Ontario.

En avril 2010, conformément à la directive du ministre de l'Énergie de l'Infrastructure de l'époque, l'OPA a commencé à négocier une série d'ententes d'achat d'électricité avec un consortium coréen. Ces ententes concernaient la mise en œuvre en Ontario de projets éoliens et solaires de 2 500 mégawatts, tel que prévu par le contrat d'investissement dans l'énergie verte établi entre le gouvernement de l'Ontario et le consortium. Les négociations se poursuivront concernant l'achat d'électricité additionnelle jusqu'à ce que l'on ait passé des contrats pour la totalité de la capacité de 2 500 mégawatts précisée dans la directive du Ministre. L'on s'attend à ce que cette capacité d'énergie renouvelable entre en exploitation commerciale entre 2013 et 2016.

L'OPA a acquis une expérience considérable avec le Programme de TRG et le Programme de TRG pour les microprojets an 2010, notamment en améliorant son utilisation de la technologie de l'information relativement aux demandes de contrats et aux systèmes de gestion et de règlement, afin d'optimiser leur efficience et leur efficacité. L'organisation a également formé pour les deux programmes des comités consultatifs composés de divers experts dans l'industrie chargés de fournir des conseils techniques et stratégiques relativement aux programmes, bien avant son examen biennal des programmes prévu pour 2011. Le travail d'élaboration d'un programme de tarifs de rachat garantis à l'intention des groupeurs a commencé en 2010 et une ébauche a été présentée en février 2011 dans le cadre d'une consultation avec les parties prenantes.

Programmes de soutien aux projets d'énergie renouvelable

Le ministre de l'Énergie et de l'Infrastructure de l'époque a demandé à l'OPA, en septembre 2009, de faciliter le développement de projets d'énergie renouvelable par les collectivités des Premières nations et des Métis et des groupes communautaires, et de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de tels projets.

Au printemps 2010, l'OPA a lancé le Fonds des projets d'énergie renouvelable pour les Autochtones, fonds qui finance certains coûts liés au développement des projets autochtones admissibles. Le fonds a alloué en 2010 un total de 1,3 million de dollars à 15 projets dans 11 collectivités. Ce fonds est une composante du Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones. On trouvera de plus amples détails sur ce programme dans la section sur les rapports avec les Premières nations et les Métis, en pages 27 et 28.

Le Programme de partenariats énergétiques communautaires, également lancé au printemps de 2010, aide les collectivités en remboursant une partie des coûts accessoires associés au développement de nouveaux projets d'énergie renouvelable. En 2010, le programme a alloué 41 subventions à 37 collectivités, pour un total de 2,4 millions de dollars. L'OPA supervise la prestation de ce programme offert par une tierce partie. Le financement de certains projets a été augmenté et des fonds ont été alloués pour les activités de relations avec la collectivité, conformément à une directive émise vers la fin de novembre 2010.

L'OPA poursuit sa collaboration avec le ministère de l'Énergie, ainsi que d'autres ministères et organismes, relativement au Programme d'aide aux municipalités pour les projets d'énergie renouvelable. Ce programme remboursera aux municipalités accueillant des projets d'énergie renouvelable certains coûts directement associés à ces projets.

Approvisionnement en hydroélectricité, production combinée de chaleur et d'électricité et autres initiatives d'approvisionnement

L'OPA poursuit ses activités d'acquisition d'hydroélectricité, de production combinée de chaleur et d'électricité et d'autres formes d'énergie propre.

L'OPA a négocié et conclu un contrat avec l'*Ontario Power Generation* concernant l'agrandissement de la capacité des centrales hydroélectriques de la Lower Mattagami River. Une fois les travaux d'agrandissement et d'expansion terminés, la capacité totale de ces quatre centrales (Harmon, Kipling, Little Long et Smoky Falls) passera de 486 mégawatts à 924 mégawatts, ce qui en fait le plus gros projet hydroélectrique des 40 dernières années en Ontario.

L'OPA a poursuivi le processus de négociation auprès des propriétaires et exploitants d'installations hydroélectriques existantes, dans le cadre de l'initiative de développement de contrats hydroélectriques, conformément à une directive ministérielle émise en mai 2009. À la fin de 2010, l'OPA avait passé 36 contrats dans plus de 40 collectivités, pour une capacité totale de 1 049 mégawatts, sur un total estimé de 1 300 mégawatts. L'OPA a également adopté de nouveaux modèles afin de concilier le règlement de ces contrats et les ententes d'approvisionnement en énergie hydroélectrique conclues avec l'*Ontario Power Generation.*

En novembre, l'OPA a reçu une nouvelle directive relativement à la production combinée de chaleur et d'électricité visant à remplacer les directives précédentes émises à cet égard en juin 2005, juin 2007 et avril 2008. L'OPA a poursuivi ses efforts pour assurer l'approvisionnement de 1 000 mégawatts de production combinée de chaleur et d'électricité, incluant plus de 400 mégawatts déjà obtenus à la suite de diverses directives. Dans le cadre de cette initiative, l'OPA et la *St. Marys Paper Corporation* ont passé en novembre une entente de 10 ans visant à fournir 30 mégawatts d'électricité propre pour un projet de cogénération dans les installations de la société à Sault-Sainte-Marie. Le reste de la production sera obtenu par le biais d'un programme d'offre standard pour les petits projets de 20 mégawatts ou moins et par le biais d'un processus d'acquisition concurrentielle ou négociée pour les projets de plus de 20 mégawatts.

L'OPA a considérablement élargi les règles du programme d'offre standard et un contrat pour les projets de petite envergure, y compris les petits projets de récupération d'énergie, sera finalisé au début de 2011. Une consultation sur les projets de petite envergure a été réalisée auprès des parties prenantes en février et mars 2011. Les détails du contrat et du processus d'acquisition pour les projets de grande envergure seront finalisés et présentés aux parties prenantes dans la première moitié de 2011.

L'OPA a continué à offrir le programme de projets-pilotes sur l'énergie produite à partir des déchets. Cette initiative, entreprise à la demande du ministère de l'Environnement, évalue le mérite des technologies de production d'énergie à partir des déchets et aide à l'élaboration de

technologies améliorées. Elle facilite également la mise à l'épreuve et l'évaluation de ces technologies en termes d'impact sur l'environnement.

L'OPA a également continué à faciliter et à gérer les quatre contrats d'approvisionnement en énergie renouvelable dans le cadre de la directive émise en août 2007 (appelé « RES III »). La capacité de production totale de ces contrats est d'environ 375 mégawatts et tous devraient entrer en service en 2011.

En 2010, deux grandes installations alimentées au gaz naturel faisant déjà l'objet d'un contrat avec l'OPA sont entrées en service, la centrale de cogénération de 236 mégawatts de Thorold et la centrale à cycle combiné de 642 mégawatts de Halton Hills.

En octobre, le gouvernement de l'Ontario a annoncé que la centrale au gaz naturel proposée dans le sud-ouest de la région du Grand Toronto (RGT) n'était plus nécessaire à la suite des changements survenus récemment dans l'approvisionnement et la demande. L'OPA élaborera une solution relativement au transport afin de s'assurer que les futurs besoins en électricité du sud-ouest de la RGT sont comblés.

Le groupe de travail sur la production indépendante d'électricité, composé de l'OPA, de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, du ministre de l'Énergie et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario, continue à rassembler des données et à élaborer des stratégies concernant la renégociation des contrats de centrales alimentées au gaz naturel, pour un total de 1400 mégawatts. En novembre 2010, l'OPA a reçu une directive lui demandant de négocier plus de 30 nouveaux contrats avec les propriétaires ou exploitants des installations indépendantes d'électricité lorsque prendrait fin leur contrat actuel avec la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario. Au moment de négocier ces contrats, l'OPA accordera une attention particulière à la remise en état, à la modernisation ou à l'agrandissement de ces installations, ainsi qu'aux dispositions contractuelles, afin de refléter un coût raisonnable pour les contribuables de l'Ontario.

L'OPA a effectué le travail préparatoire à la négociation d'une remise en état additionnelle des installations nucléaires de la centrale de Bruce, ce qui prendra un temps considérable à mener à terme. Les six autres centrales nucléaires actuelles (à l'exclusion des deux unités faisant l'objet d'une remise en état sur le site de Bruce Power) atteindront la fin de leur vie utile autour de 2020. Ces unités devront être remises à niveau et modernisées, avec l'aide de ressources hautement qualifiées, afin de maintenir une énergie nucléaire propre et fiable, tel que décrit dans le Plan énergétique à long terme du gouvernement. En 2010, l'OPA a retenu les services de conseillers juridiques, de conseillers financiers et d'experts techniques indépendants afin d'examiner avec la prudence voulue la documentation technique et de réaliser une modélisation financière, deux éléments préparatoires au processus de négociation. L'OPA a poursuivi sa collaboration avec le ministère afin de maintenir l'approvisionnement nucléaire à environ 50 pour cent de l'approvisionnement diversifié.

En août 2010, l'OPA a reçu une directive lui demandant de négocier une entente avec l'*Ontario Power Generation* relativement à son projet d'approvisionnement d'énergie provenant de la biomasse à la centrale d'Atikokan, dans le cadre de l'engagement du gouvernement à éliminer le charbon et à augmenter l'approvisionnement d'électricité provenant de sources renouvelables.

L'entente d'approvisionnement en énergie de 200 mégawatts sera vraisemblablement signée en 2011 et la mise en service devrait se faire à l'automne de 2013.

Conformément à la directive émise en janvier 2010 par le ministre de l'Énergie de l'Infrastructure de l'époque, l'OPA a négocié et conclu avec l'*Ontario Power Generation* une prolongation d'un an du contrat de la centrale de Lennox. Le contrat s'est terminé à la fin de l'année et l'OPA a négocié avec l'*Ontario Power Generation* une nouvelle entente de prolongation du contrat, à titre de mesure provisoire jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit négociée. La nouvelle entente de production de 2 140 mégawatts par cette installation biocombustible se terminera le 31 décembre 2011.

Développements dans le secteur de l'électricité

L'OPA a surveillé activement et analysé les nouveaux développements dans le secteur, sur le marché et dans les politiques pendant tout l'exercice 2010 – tout en travaillant en étroite collaboration avec d'autres participants du secteur et les parties prenantes.

À mesure qu'évolue le secteur de l'électricité de l'Ontario par le biais des changements dans les politiques, la législation, les règlements et les règles régissant le marché, l'OPA continue à contribuer et à participer aux discussions avec le ministère de l'Énergie, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité, la Commission de l'énergie de l'Ontario et d'autres participants du secteur. Ces discussions ont pour but d'examiner et de surveiller le fonctionnement du marché hybride, les enjeux touchant les coûts et la tarification, le changement climatique et les politiques d'atténuation du carbone et de promouvoir une évolution efficiente dans le secteur.

L'OPA a participé à un groupe de travail avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et du ministère de l'Énergie afin d'examiner et de mettre en œuvre des changements à la répartition de l'ajustement global, de sorte à assurer le maintien de l'efficience économique et de la valeur pour les contribuables. L'OPA et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité ont aussi collaboré relativement à différents enjeux touchant l'intégration et l'acquisition des ressources, par exemple, l'intégration au marché de ressources intermittentes, et ont travaillé en étroite collaboration avec les parties prenantes de l'industrie afin de comprendre les impacts et les besoins.

L'OPA a suivi les développements dans les politiques sur le changement climatique par le biais d'une équipe interfonctionnelle internationale sur le changement climatique, ainsi que par la participation, l'observation et la surveillance d'autres initiatives et groupes, par exemple, la *Western Climate Initiative*, avec un regard particulier sur l'Ontario et l'Amérique du Nord. À mesure qu'évoluent ces politiques, l'OPA examine diverses options et solutions afin d'incorporer efficacement, dans ses processus et contrats d'acquisition, des mécanismes permettant de faire face aux changements dans les règlements sur le changement climatique et à leurs répercussions. Des outils, par exemple, des modèles systémiques ainsi que des modèles économiques et financiers, ont été mis au point afin de soutenir les analyses visant à déterminer l'impact sur le marché et, plus précisément, sur les contribuables et sur les contreparties liées à l'OPA par contrat. L'OPA a également examiné sa politique et ses approches en matière d'attributs environnementaux, y compris différentes options permettant de les monétiser et de les commercialiser.

La surveillance, l'évaluation et la mise en œuvre de changements aux politiques ont permis d'assurer que les contrats d'acquisition et autres contrats associés étaient aussi efficients et efficaces que possible.

Planification à long terme du réseau d'électricité intégré

En tant que planificateur du réseau d'électricité de l'Ontario, l'OPA élabore et maintient à jour un plan du réseau d'électricité intégré mettant en œuvre les politiques et les directives du gouvernement, tout en reflétant les développements dans le secteur.

La planification est un processus continu visant à repérer et évaluer les enjeux émergents et à refléter des décisions qui ont été prises et mises en œuvre. Ces évaluations permettent de fournir des conseils au gouvernement, de partager l'information lors des consultations publiques, de soutenir les activités d'acquisition relativement aux ressources et à la conservation de l'électricité, et de soutenir également les démarches réglementaires.

Conseils et analyse relativement à l'élaboration du Plan énergétique à long terme de l'Ontario

L'OPA, par le biais de ses activités de planification, a offert des conseils au gouvernement relativement à la préparation de son Plan énergétique à long terme. Rendu public en 2010, ce plan est conçu pour offrir aux Ontariens le réseau électrique rentable, fiable et durable dont ils ont besoin.

Les conseils offerts par l'OPA découlent d'un effort coordonné et global tenant compte de tous les aspects du réseau électrique. Ces conseils comportent des données à jour sur différents fronts, tels les fermetures de centrales alimentées au charbon, le maintien de la fiabilité et l'apport d'un éventail de ressources d'approvisionnement caractérisées par des émissions de gaz à effet de serre moindres. Il comporte également des mises à jour sur les prévisions concernant la charge et la conservation, les hypothèses de coûts et la rétroaction provenant des parties prenantes de l'industrie, les développements dans des domaines comme le réseau intelligent, les véhicules électriques, ainsi que les développements et les prix dans d'autres territoires. L'OPA a offert ses conseils tout au long de l'année dans le cadre des discussions avec le gouvernement. Ces conseils définissent l'état et les perspectives de la demande, de la conservation, de la production et du transport de l'électricité et fournissent les données nécessaires pour cerner les options et les priorités de la planification à venir. C'est sur les conseils de l'OPA en matière de transport que s'est basé le gouvernement pour définir son orientation relativement aux projets de transport prioritaires indiqués dans le Plan énergétique à long terme.

Le gouvernement a effectué, en octobre et novembre, des consultations auprès des parties prenantes relativement aux options de la planification à long terme avant de rendre son plan public, vers la fin de novembre 2010. En même temps, il a émis une ébauche de directive afin de guider l'OPA dans la préparation d'un Plan pour le réseau d'électricité intégré qui sera soumis à la

Commission de l'énergie de l'Ontario en 2011. La directive a été finalisée en février 2011[5], à la suite d'une période d'examen public de 45 jours.

Les éléments clés du plan soutiennent l'utilisation efficiente de l'électricité, l'élimination progressive de la production à partir du charbon et l'augmentation de l'approvisionnement provenant de ressources plus propres et renouvelables. Un grand nombre de ces initiatives sont en préparation ou sont déjà en cours. Par exemple, les préoccupations immédiates concernant la fiabilité du système et le remplacement de la production à partir du charbon ont été réglées grâce à l'acquisition d'approvisionnement de sources plus propres, par exemple par le biais du Programme de TRG. L'attention portera maintenant sur l'analyse des besoins en ressources additionnelles afin d'intégrer l'énergie renouvelable, préparer la remise en état du nucléaire et les interruptions associées, et élaborer des solutions à plus long terme, à mesure qu'évoluent la demande et l'utilisation de l'électricité (par exemple, l'électrification des modes de transport).

Soutien aux acquisitions en matière de conservation et de production

L'OPA a mis l'accent sur le soutien des acquisitions en matière de conservation et de production ainsi que du développement du transport.

Le travail réalisé dans ce domaine portait entre autres sur le soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans intégrés régionaux et sur l'intégration de projets d'énergie renouvelable au réseau de transport de l'Ontario.

Plans communautaires régionaux et plans des collectivités éloignées

Afin de maintenir la fiabilité du réseau de transport, l'OPA a collaboré avec les parties prenantes dans les régions identifiées comme présentant des contraintes en matière d'approvisionnement susceptibles de se refléter sur l'ensemble de la fiabilité du réseau. Parmi les parties prenantes, mentionnons les sociétés de distribution locales, les collectivités des Premières nations et des Métis, les transporteurs et, au besoin, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité. Les régions clés étaient la région du Grand Toronto, Kitchener-Waterloo-Cambridge-Guelph, Windsor-Essex, la région d'Ottawa, la région de Simcoe Sud et le Nord-Ouest de l'Ontario (y compris les collectivités éloignées). L'OPA a également collaboré avec la région de Peel, le ministère des Transports de l'Ontario et Hydro One afin d'explorer les possibilités d'utilisation conjointe des corridors de transport et de transmission de l'électricité, conformément aux politiques provinciales.

L'OPA a continué à évaluer les priorités et les options en matière de transport et à élaborer des plans de développement et de mise en œuvre à cet égard. Ceci soutient les engagements et les directives du gouvernement, maintient la fiabilité et fournit un apport dans les mécanismes réglementaires concernant le développement proposé du réseau de transport et dans la mise à jour du Plan pour le réseau d'électricité intégré. Les plans se basent sur un certain nombre de facteurs, dont les suivants : les critères de fiabilité établis par la Société indépendante du réseau d'électricité, les plans des sociétés de distribution locales pour répondre à la croissance locale de

[5] Cette directive remplace les deux directives précédentes concernant l'approvisionnement mixte, émises respectivement le 13 juin 2006 et le 17 septembre 2008.

la demande et pour brancher l'électricité de sources renouvelables et autres formes de production, les prévisions locales concernant l'utilisation d'électricité, ainsi que la capacité du réseau de transport de desservir la région. Les principes directeurs guidant l'élaboration des plans régionaux et locaux tiennent compte des éléments suivants : la conservation, la gestion de la demande, la production distribuée ou à grande échelle, ainsi que les options en matière de transport et de distribution. Les plans qui sont élaborés et mis en œuvre sont conformes aux politiques provinciales.

L'OPA a collaboré avec les collectivités des Premières nations et des Métis, y compris les collectivités hors réseau, afin de mettre au point des plans de services d'électricité à long terme répondant à leurs besoins, tout en respectant les politiques provinciales. En 2010, l'OPA a travaillé avec des représentants des Premières nations de collectivités éloignées, le ministère de l'Énergie de l'Ontario et le gouvernement fédéral, notamment le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, afin de réaliser une évaluation exploratoire des options en matière de services d'électricité intégrés tenant compte des possibilités de conservation, de transport et de production nouvelle d'énergie renouvelable pour les collectivités éloignées hors réseau.

Intégration de la conservation

Des efforts considérables ont été faits pour intégrer la conservation à la planification du réseau d'électricité de l'Ontario. Parmi ces efforts, mentionnons l'élaboration des évaluations et des prévisions du potentiel de conservation à long terme, ainsi que leur intégration à la planification.

Intégration du transport

L'un des principaux domaines d'intérêt consistait à définir des plans de développement du réseau de transport et à soutenir leur mise en œuvre, afin de maintenir la fiabilité du réseau et de relier au réseau des sources d'énergie renouvelable. L'intégration de sources d'énergie renouvelable portait entre autres sur les demandes et les contrats liés au Programme de TRG, ainsi que sur le contrat d'investissement dans l'énergie verte établi entre le gouvernement et le consortium coréen.

Dans le but de soutenir l'intégration des projets présentant une demande dans le cadre du Programme de TRG, l'OPA a mis au point plusieurs processus d'évaluation de la connexion de ces projets : le test de disponibilité du transport, le test de disponibilité de la distribution et le test économique de connectivité. Ces tests permettent de déterminer la capacité disponible en matière de transport et de distribution permettant de connecter les projets potentiels de TRG et permettent également de déterminer les zones d'expansion économique du réseau de transport. L'OPA a collaboré avec les transporteurs d'électricité, les sociétés de distribution locales, la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité et les promoteurs tout au long de l'élaboration de ces tests. L'information concernant la disponibilité du réseau de transport a été transmise aux parties prenantes dans le développement du transport et de l'énergie renouvelable par le biais du site Web du Programme de TRG.

Au printemps 2010, l'OPA a administré le test de disponibilité du transport et le test de disponibilité de la distribution aux demandes reçues dans le cadre du Programme de TRG pendant la période de lancement du programme, en 2009, en collaboration avec les sociétés de distribution locales et les transporteurs. Suite à cela, des contrats ont été accordés à des projets de

TRG pour une production de plus de 2 500 mégawatts, en fonction de la capacité existante du réseau. En combinaison avec la première phase des projets du consortium coréen d'environ 3 000 mégawatts de sources renouvelables ont pu être au total connectés au réseau de transport de l'Ontario en 2010.

Suite à la réception, en mai, d'une lettre du ministre de l'Énergie demandant une mise à jour du plan d'expansion du réseau de transport, l'OPA a recommandé une approche privilégiant le jalonnement des priorités et de la mise en œuvre, afin de répondre aux besoins du Programme de TRG et du contrat d'investissement dans l'énergie verte établi entre le gouvernement et le consortium coréen. Les conseils fournis par l'OPA visaient trois projets de transport prioritaires, nécessaires pour accueillir les projets d'énergie renouvelable : des outils améliorant la capacité de transfert dans le sud-ouest de l'Ontario, la mise à niveau des lignes à l'ouest de London, ainsi qu'une nouvelle ligne de transport, à l'ouest de London.

Les conseils donnés faisaient également état de deux projets de transport prioritaires pour le nord-ouest de l'Ontario. La ligne Est-Ouest apporterait un approvisionnement fiable et rentable à la région, suite à la fermeture des centrales alimentées au charbon, et permettrait également la production à long terme à partir de sources renouvelables. La ligne jusqu'à Pickle Lake offrirait une capacité de transport accrue et une plus grande fiabilité permettant de soutenir des charges croissantes, ainsi que la possibilité de connecter les collectivités éloignées au nord de Pickle Lake. Ces conseils ont servi de base aux projets de transport prioritaires indiqués dans le Plan énergétique à long terme du gouvernement.

Intégration des sources d'approvisionnement

La planification de l'intégration des ressources implique l'évaluation de la mise en œuvre des mesures d'approvisionnement actuelles, l'évaluation des plans concernant les installations existantes, l'évaluation des besoins du réseau et l'élaboration de stratégies relatives aux enjeux émergents.

L'OPA continue à approfondir sa compréhension des conséquences de l'intégration de sources intermittentes (par exemple, l'énergie éolienne) à l'approvisionnement diversifié et continue également à évaluer les exigences supplémentaires permettant de faciliter cette intégration. Au fur et à mesure que la quantité de ces sources intermittentes augmente, en termes de mégawatts et en particulier, en termes de pourcentage de l'approvisionnement diversifié total, et à mesure que les ressources souples sont éliminées, leur impact augmente et peut devenir plus complexe. L'OPA a également collaboré avec les parties prenantes afin de découvrir comment d'autres sources complémentaires, par exemple, modifier les centrales au charbon de sorte qu'elles fonctionnent au gaz et le stockage d'électricité, peuvent s'insérer dans l'approvisionnement diversifié, afin de trouver des solutions à ces impacts.

Au fur et à mesure qu'évoluent l'approvisionnement diversifié et les installations de transport nord-américains, facilitant l'intégration de sources d'électricité renouvelables intermittentes, les normes des services d'électricité devront également évoluer. L'OPA et la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité poursuivent leur collaboration afin de s'assurer que les circonstances et les besoins particuliers à l'Ontario ont leur place dans cette évolution, par le biais d'une participation appropriée au sein des comités de la *North American Electric Reliability Corporation* et du *Northeast Power Coordinating Council.*

L'OPA a également fourni le contexte de la planification pour l'élaboration des politiques publiques, les débats entre les parties prenantes et les procédures réglementaires. Ceci incluait l'apport de preuves à diverses entreprises dans leur démarche réglementaire auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario, dont l'*Ontario Power Generation*, *Hydro One Networks Inc.* et *FortisOntario*, ainsi que l'examen d'un certain nombre de plans de sociétés de distribution locales en rapport avec la *Loi sur l'énergie verte.*

Mobilisation des collectivités des Premières nations et des Métis

L'OPA a continué à faciliter la participation des collectivités des Premières nations et des Métis dans la planification à long terme du développement des énergies renouvelables, des programmes de conservation et du réseau d'électricité.

Le principal moyen utilisé par l'OPA pour mobiliser les collectivités des Premières nations et des Métis relativement aux possibilités du secteur de l'électricité a été le Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones, créé à la suite d'une directive ministérielle émise en 2009. Ce programme comportait trois composantes agissant de concert pour édifier la capacité des collectivités autochtones et permettre leur présence dans le secteur de l'électricité :

- le Réseau d'information sur l'énergie renouvelable pour les Autochtones (le « RIERA ») : une source d'information sur le Web visant à soutenir les collectivités intéressées à mettre en place des installations de production d'énergie renouvelable et à élaborer des initiatives relatives à la conservation;
- le Fonds des projets d'énergie renouvelable pour les Autochtones (le « FPERA ») : fonds d'aide aux collectivités des Premières nations et des Métis souhaitant mettre en œuvre des installations de production d'énergie renouvelable;
- les Programmes des plans communautaires de consommation d'énergie pour les Autochtones (les « PCCEA ») : ces plans ont été mis au point pour aider les collectivités à cerner les occasions de mettre en œuvre des microprojets d'énergie renouvelable, la conservation et la gestion de la demande.

Ces composantes ont été élaborées et présentées aux collectivités des Premières nations et des Métis en 2010. Un comité consultatif autochtone, comptant des représentants des collectivités et des organisations des Premières nations et des Métis a également été mis sur pied afin de permettre la participation aux programmes et la rétroaction. En 2010, 15 projets et 11 collectivités ont reçu des fonds pour mettre en œuvre des projets dans le cadre du FPERA. Les PCCEA seront lancés au printemps 2011.

L'intensification de la consultation auprès des collectivités autochtones au chapitre du secteur de l'électricité a, entre autres, suscité un intérêt accru envers la participation à des projets d'énergie renouvelable. Le grand nombre de soumissionnaires ayant présenté une demande au Programme de tarifs de rachat garantis illustre bien ceci. L'OPA a en fin de compte accordé 16 contrats à des projets autochtones. Ces projets sont admissibles à des programmes comme le FPERA et à d'autres incitatifs destinés à faciliter l'accès des collectivités autochtones à ces programmes, par exemple l'incitatif tarifaire autochtone et le dépôt de garantie réduit.

Une directive émise en 2010 demandait à l'OPA de concevoir et de coordonner la prestation d'un programme d'efficacité énergétique et de gestion de la demande à l'intention des collectivités des Premières nations et des Métis. Après avoir recueilli les conseils des experts autochtones en matière de conservation, l'OPA a finalisé l'élaboration du Programme d'économie d'énergie pour les Autochtones et la stratégie de prestation de ce programme et a préparé son lancement en 2011. Le programme comprendra quatre initiatives de conservation et de gestion de la demande, modelées d'après le programme provincial de 2011-2014, et sera adapté aux besoins uniques des collectivités autochtones. Un gestionnaire de programme externe sera chargé d'assurer la prestation, ainsi que la diffusion et la promotion de ces initiatives à l'échelle de la province.

L'OPA a continué à faciliter le comité de planification en matière de transport d'électricité pour les Premières nations du Nord-Ouest (le « CPTEPNNO ») dans l'investigation des moyens permettant de connecter les collectivités éloignées au réseau de transport de la province. Ce comité représente les collectivités des Premières nations éloignées qui dépendent de l'utilisation du diesel pour produire de l'électricité. Le comité a rassemblé des renseignements détaillés concernant le coût, l'utilisation et les impacts socio-économiques associés à la production d'électricité à partir du diesel. L'OPA examinera dans le cadre du Plan pour le réseau d'électricité intégrée de 2011 les possibilités de connecter les collectivités éloignées.

Pendant toute l'année 2010, l'OPA a participé à de nombreuses activités de prise de contact avec les collectivités afin de maintenir la communication et d'établir des relations avec les organisations et les entreprises politiques, économiques et techniques des Premières nations et des Métis. Des réunions et des séances d'information ont ainsi eu lieu au sujet du Programme de TRG et du Programme de partenariats énergétiques pour les Autochtones. En outre, des discussions portant sur les initiatives en matière de conservation ont eu lieu avec les responsables du développement économique des Premières nations, ainsi que les présidents de conseils, sénateurs et les jeunes chefs des Métis. Dans le cadre de ce travail, l'OPA a continué à soutenir les organismes territoriaux et politiques, de sorte à favoriser leur compréhension et augmenter leurs capacités relativement au secteur de l'électricité. Le renforcement des capacités se poursuivra en 2011 par le biais de diverses initiatives de formation et le soutien envers les projets d'énergie renouvelable des Premières nations et des Métis.

Mobilisation des collectivités et des parties prenantes

L'une des priorités du l'OPA demeure la consultation approfondie avec les parties prenantes dans un milieu en constante évolution.

L'établissement et le maintien de relations avec les collectivités et les parties prenantes sont au centre de tout le travail réalisé par l'OPA. L'OPA s'engage auprès d'un large éventail de parties prenantes et intègre à chaque phase de ses projets la communication avec les parties prenantes. En 2010, les activités de mobilisation et la communication ont été inhérentes à toutes les grandes initiatives visant à répondre aux besoins des organisations et des parties prenantes. Ainsi qu'il a été précisé dans les sections précédentes du présent rapport, l'OPA a travaillé en étroite collaboration avec les parties prenantes dans chacun des importants domaines suivants : l'engagement continu auprès des parties prenantes, la communication et la consultation portant sur le portefeuille de programmes de conservation de 2011 à 2014, l'approvisionnement en ressources énergétiques, y compris le Programme de TRG et le Programme de TRG pour les microprojets et leurs comités consultatifs, ainsi que la participation des Autochtones au secteur de l'électricité.

Pendant l'année, 50 événements organisés à l'intention des parties prenantes ont attiré environ 7 500 participants. Parmi ceux-ci mentionnons des activités portant sur le Programme de TRG, par exemple des téléconférences sur Internet, des journées portent ouvertes sur le Programme de microprojets de TRG, des consultations sur le Programme d'aide aux municipalités pour des projets d'énergie renouvelable, ainsi que des séances sur le Programme de partenariats énergétiques communautaires et sur l'industrie du biogaz. Ont également eu lieu un certain nombre d'activités portant sur les programmes de conservation, sous forme de séances offertes simultanément en personne et sur le Web à l'occasion des consultations sur le portefeuille de programmes de conservation pour la période de 2011 à 2014, des séances à l'intention des parties prenantes sur le programme pour les consommateurs à faible revenu, ainsi que des webinaires visant à soutenir la campagne de sensibilisation à la conservation, Pacte pour l'énergie. D'autres séances de prise de contact avec les parties prenantes ont eu lieu, notamment trois téléconférences sur la gestion de l'OPA et une session sur le Programme d'accélération pour le secteur industriel.

Une consultation approfondie auprès des parties prenantes relativement à la mise à jour du Plan pour le réseau d'électricité intégré a été planifiée à la fin de 2010, en vue d'une réalisation en 2011. Cette consultation est essentielle à l'élaboration du plan qui sera soumis à la Commission de l'énergie de l'Ontario. Un travail de consultation a également commencé relativement à la production combinée de chaleur et d'électricité.

Les audiences de communication de l'OPA sont variées et diverses – qu'il s'agisse de communiquer avec les différents paliers de gouvernement, les promoteurs de projets d'électricité, les médias, les membres de la collectivité, les parties prenantes ou le grand public. Le milieu dans lequel l'OPA communique est en constante évolution – les façons d'obtenir de l'information se diversifient, que ce soit par les moyens traditionnels ou à l'aide des nouveaux médias.

Cadre de réglementation

L'OPA a contribué à façonner le cadre de réglementation de l'Ontario afin d'encourager la conservation, le développement de production d'énergie renouvelable et les projets connexes de transport et de distribution.

En juin 2010, l'OPA a conseillé la Commission de l'énergie de l'Ontario sur la répartition appropriée des cibles en matière de conservation et de gestion de la demande entre les sociétés de distribution locales, conformément à la directive du ministre émise en avril 2010. La méthodologie relative à la répartition des objectifs en matière de conservation et de gestion de la demande recommandée par l'OPA a été préparée en consultation avec le ministère de l'Énergie, la Commission de l'énergie de l'Ontario et l'*Electricity Distributors Association* et tenait compte des suggestions des sociétés de distribution locales de l'Ontario. En juillet, l'OPA a transmis ses commentaires concernant le code de la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière de conservation. Ce code définit les obligations et les exigences que doivent respecter les distributeurs titulaires d'un permis, relativement aux objectifs de conservation et de gestion de la demande précisés dans leur permis.

Tout au long de l'année 2010, comme ce fut le cas en 2009, la Commission de l'énergie de l'Ontario a été très active dans l'élaboration de procédures visant à mettre en œuvre la *Loi sur l'énergie verte* et à organiser le lancement du Programme de TRG. Prises collectivement, ces procédures ont permis d'établir un cadre de travail facilitant la connexion des projets d'énergie renouvelable en établissant, entre autres choses : les règles et lignes directrices régissant la connexion des sources de production et la répartition de la responsabilité des coûts entre les producteurs, les clients du réseau de distribution et les contribuables de la province; des codes révisés afin de permettre aux sociétés de distribution locales de posséder les installations de production d'énergie renouvelable, tel qu'indiqué dans la loi; des politiques visant à faire en sorte que les infrastructures de transport requises soient mises en place d'une manière opportune et rentable.

L'OPA a apporté une perspective globale à ces procédures par le biais de ses suggestions relatives à l'établissement de connexions avec les projets de production d'électricité et l'infrastructure de transport connexe. L'OPA a également examiné et autorisé des plans d'énergie verte de quatre distributeurs pour soumission à la Commission de l'énergie de l'Ontario (tel que précisé dans les nouvelles exigences en matière de dépôt de demandes d'approbation) et a joué un rôle actif dans la demande de *Hydro One Networks Inc.* qui souhaitait être exempté de certaines sections du *Distribution System Code* (code du réseau de distribution) portant sur la connexion des projets d'énergie renouvelable.

Responsabilité sociale et environnementale

L'OPA a soutenu le développement de collectivités plus fortes et plus vertes en Ontario, par le biais d'un leadership social et environnemental responsable.

L'OPA continue à participer à diverses activités visant à soutenir les objectifs liés à la responsabilité sociale. L'OPA a été nommé au palmarès des 90 meilleurs employeurs de la région du Grand Toronto en 2010. L'organisation s'est également trouvée sur la liste d'honneur de

Centraide et a continué à soutenir des organismes caritatifs, par exemple, *Daily Bread Food Bank* et Habitat pour l'humanité, en offrant des services en nature.

L'OPA a adopté une politique environnementale à l'égard de ses opérations internes au printemps 2010. En intégrant les considérations d'ordre environnemental à son processus décisionnel, l'OPA a également fait des progrès importants dans l'écologisation de ses activités.

La politique porte sur sept domaines clés de la performance environnementale : l'utilisation de l'énergie, la consommation des ressources, le recyclage, l'élimination des déchets, le transport, les fournisseurs, ainsi que la mobilisation du personnel. L'OPA a également mis au point une série de paramètres dans chacun de ces domaines. Ceci a permis à l'OPA d'évaluer sa performance et d'apporter des changements opérationnels permettant de réduire son empreinte écologique. Afin de favoriser une amélioration de la performance, les paramètres sont évalués chaque année.

En 2010, l'OPA a établi des critères afin de mesurer et de réduire l'utilisation de l'énergie et la consommation de papier dans ses bureaux. L'organisme a également commencé à mettre en œuvre des processus améliorés relativement à la collecte de déchets et au recyclage et à jeter les bases de processus d'acquisition plus écologiques. Parmi les principales réalisations, mentionnons l'installation de compteurs divisionnaires mesurant l'utilisation de l'énergie, dans le but de trouver des façons de la réduire, l'achat de papier 100 % recyclé pour tous les besoins en matière d'impression et de photocopies en noir et blanc, et l'installation de contrôles de l'éclairage et d'éclairage avec détecteurs de mouvement dans les nouveaux bureaux. À compter de juin 2010, l'OPA a participé, en collaboration avec Accenture, P&G et Sears, à un projet-pilote d'une durée de 16 mois, *Living Planet @ Work*, géré par *World Wildlife Fund-Canada*. Ce programme, également parrainé par l'OPA, vise à promouvoir la conservation et à améliorer les pratiques écologiques grâce à un engagement accru du personnel.

L'OPA a également maximisé l'utilisation des webinaires pour les communications externes afin d'augmenter l'accessibilité pour les participants et de réduire l'empreinte écologique de ces séances.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion présenté sous cette rubrique porte sur les résultats des activités et la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OPA ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Ce rapport doit être lu à la lumière des états financiers détaillés et des notes y afférentes, qui ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Revue financière 2010 – mise en œuvre du plan

Faits saillants de 2010 :

- **mise en œuvre vigoureuse des projets d'énergie renouvelable dans le cadre du Programme de TRG;**
- **collaboration avec les sociétés de distribution locales pour créer un portefeuille de programmes de conservation pour la période comprise entre 2011 et 2014;**
- **prestation de conseils d'experts auprès du gouvernement pour l'élaboration du Plan énergétique à long terme de l'Ontario.**

Revenus

L'OPA groupe ses produits en trois catégories, qui sont les suivantes :

- *Redevances.* Tarif à la consommation autorisé par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et facturé aux consommateurs d'électricité de l'Ontario selon la consommation. Les revenus provenant de ces droits sont conçus pour permettre à l'OPA de récupérer son budget d'exploitation. Ces droits et ses composantes sont examinés et autorisés par la CEO par une démarche réglementaire. Les produits requis de 2009 étaient moins élevés, étant donné l'utilisation prévue d'un surplus provenant de l'exercice précédent. En 2010, le total des produits était de 76,8 millions de dollars, comparativement à 66 millions de dollars en 2009. Les produits nets requis pour 2010, autorisés par le biais de la démarche réglementaire, étaient de 76 millions de dollars.
- *Droits d'enregistrement.* Frais d'administration facturés sur l'approvisionnement effectué par l'OPA.
- *Revenus d'intérêt.* Fonds provenant de la gestion des soldes de trésorerie de l'OPA.

Coût des programmes et redevances

Les coûts des programmes de l'OPA représentent l'investissement dans les programmes de conservation résidentiels, commerciaux et industriels. Ces coûts incluent l'évaluation, les charges liées au mesurage et à la validation, les incitatifs liés aux activités de conservation, les frais de marketing et de promotion, ainsi que le coût de la prestation des programmes de conservation. Les redevances incluent les paiements versés aux fournisseurs d'électricité pour l'énergie nucléaire, l'énergie propre et l'énergie renouvelable. Les paiements réels sont directement reliés à l'exploitation commerciale des installations et à la valeur du prix horaire de l'énergie en Ontario (le « PHEO »).

Charges

Tableau 1A – Comparaison des charges de fonctionnement de 2010 avec celles de 2009

Charges de fonctionnement de l'OPA (en millions)	Chiffres réels de 2010	Chiffres réels de 2009	Écart entre 2010 et 2009
Rémunération et avantages sociaux	30,2 $	26,2 $	4,0 $
Honoraires et frais de consultation	19,0	23,1	-4,1
Fonds d'économies d'énergie et Fonds de développement des technologies	3,6	3,9	-0,3
Charges de fonctionnement général	10,2	9,4	0,8
Amortissement des immobilisations	2,2	1,5	0,7
Total	**65,2 $**	**64,1 $**	**1,1 $**

L'OPA est entrée en activité le 1er janvier 2005. Depuis sa création, l'OPA a reçu un total de 53 directives ministérielles et a adapté ses opérations de façon à soutenir les initiatives stratégiques précisées dans la *Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte* (la « Loi sur l'énergie verte »). L'organisation a également conseillé le gouvernement relativement à son Plan énergétique à long terme et procède actuellement à la mise à jour du Plan pour le réseau d'électricité intégré. Par conséquent, l'ampleur, le volume et la complexité des activités de l'OPA ont augmenté de façon importante. Toutefois, en 2010, les charges de fonctionnement ont augmenté de moins de 2 pour cent comparativement à 2009, ce qui démontre la capacité de l'OPA de contenir les charges de l'organisation, tout en accomplissant un mandat considérablement élargi.

Figure 1A – Comparaison des charges de fonctionnement de 2010 avec celles de 2009 selon les catégories de charges

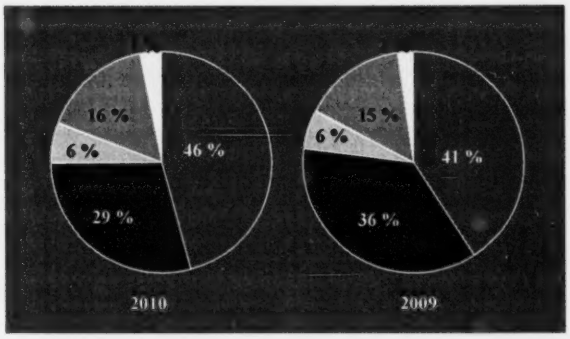

- Salaires et avantages sociaux (30,2 $ en 2010; 26,2 $ en 2009)
- Honoraires et frais de consultation (19,0 $ en 2010; 23,1 $ en 2009)
- Charges de fonctionnement général (10,2 $ en 2010; 9,4 $ en 2009)
- Fonds d'économies d'énergie/Fonds de développement des technologies (3,6 $ en 2010; 3,9 $ en 2009)
- Amortissement des immobilisations (2,2 $ en 2010; 1,5 $ en 2009)

(*Les fonds sont exprimés en millions.*)

Figure 1B – Comparaison des charges de fonctionnement, des coûts des programmes et des charges d'électricité de 2010 avec ceux de 2009

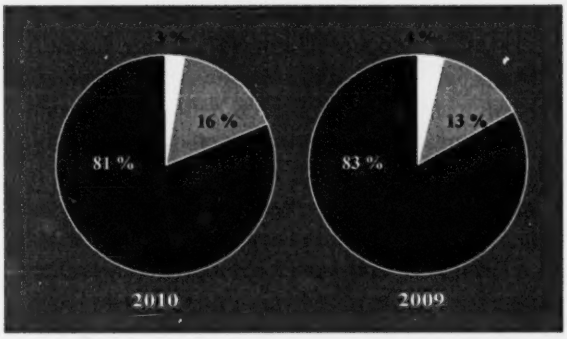

- Production (1 619,6 $ en 2010; 1 402,2 $ en 2009)
- Conservation (317,0 $ en 2010; 223,5 $ en 2009)
- Charges de fonctionnement (65,2 $ en 2010; 64,1 $ en 2009)

(*Les fonds sont exprimés en millions.*)

Les résultats réels pour 2010 étaient conformes au budget de l'OPA. En 2010, les charges ont augmenté de 1,1 million de dollars comparativement à 2009. Les charges liées à la rémunération et aux avantages sociaux ont augmenté, mais ont été compensées par une réduction dans les charges liées aux services professionnels et à la consultation. L'OPA a fait des efforts considérables pour limiter son recours à des consultants externes et a eu davantage recours aux ressources internes pour réaliser son mandat. L'accroissement des charges de fonctionnement général reflète l'augmentation des demandes de soutien en matière de technologies de l'information. L'augmentation de l'amortissement est attribuable aux investissements dans les outils de technologies de l'information et aux améliorations locatives.

Tableau 1B – Comparaison des charges de fonctionnement et des coûts des programmes de 2010 avec ceux de 2009

Charges de l'OPA (en millions)	Chiffres réels de 2010	Chiffres réels de 2009	Écart entre 2010 et 2009
Charges de fonctionnement	65,2 $	64,1 $	1,1 $
Conservation	317,0	223,5	93,5
Production	1 619,6	1 402,2	217,4

En 2010, les charges de fonctionnement de l'OPA ont diminué, pour atteindre 3 pour cent des charges globales, incluant les programmes de production et de conservation. Le coût total des programmes a augmenté de 19 pour cent comparativement à 2009, alors que les charges de fonctionnement ont augmenté de moins de 2 pour cent. Les investissements plus élevés dans les programmes de conservation reflètent la participation accrue aux programmes commerciaux, résidentiels et industriels de l'OPA. L'augmentation des charges de production est principalement attribuable au raccordement au réseau de nouvelles sources de la production. Un PHEO moyen plus élevé en 2010, comparativement à 2009, a permis aux producteurs d'obtenir davantage du marché de l'énergie, réduisant les paiements contractuels liés aux programmes de production d'électricité. Cette diminution des paiements contractuels d'électricité compense partiellement pour l'augmentation liée aux nouvelles sources de production.

En 2010, l'OPA s'est conformée à toutes les politiques du gouvernement provincial. Cela inclut les directives concernant les charges en matière d'approvisionnement, de déplacements, de repas et d'hébergement, ainsi que la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger des services publics*.

Rémunération et avantages sociaux

L'OPA est une organisation basée sur la connaissance responsable de gérer un nombre important de programmes mandatés et de contrats de production représentant des milliards de dollars en activité d'investissement. Les charges liées à l'emploi de professionnels hautement qualifiés constituent par conséquent une portion importante des charges de fonctionnement. Les coûts de cette catégorie comprennent les salaires, les prestations de retraite et les avantages sociaux des employés. Les charges salariales pour l'exercice 2010 étaient de 30,2 millions de dollars.

Honoraires et frais de consultation

En 2010, l'OPA a versé 19 millions de dollars à titre de paiement d'honoraires et de frais de consultation pour des services juridiques, des consultations techniques, des honoraires des auditeurs, la consultation auprès des parties prenantes et autres services professionnels en externe. Ces services étaient liés aux réalisations suivantes :

- mise en œuvre du Programme de TRG et du Programme de TRG pour les microprojets;
- élaboration et lancement des programmes de conservation à l'échelle de la province pour la période comprise entre 2011 et 2014;
- négociations de contrats de production d'énergie propre;
- concertation avec les Premières nations et les Métis relativement à leur participation aux initiatives de conservation et d'énergie propre;
- prestation du Pacte pour l'énergie, campagne de marketing visant l'efficacité énergétique et de la conservation à l'échelle de la province;
- réalisation d'études techniques et améliorations des modèles et des outils permettant d'augmenter la capacité de planification à long terme et les services analytiques de l'OPA.

Les charges relatives aux honoraires et frais de consultation ont diminué de 4,1 millions de dollars au cours de l'exercice, à mesure que l'OPA améliorait son efficacité opérationnelle et augmentait sa capacité interne afin de bien remplir son mandat.

« Les chiffres parlent d'eux-mêmes – le Pacte pour l'énergie a modifié l'attitude et les gestes des Ontariens en matière de conservation de l'énergie. Les résultats obtenus illustrent bien pourquoi l'Ontario vient de se voir décerner une note de A+ de l'Alliance de l'efficacité énergétique du Canada. Ils soulignent la culture de conservation en pleine croissance qui est la base de notre planification énergétique à long terme. »

Colin Andersen

Charges de fonctionnement général

Ces frais comprennent les frais d'administration nécessaires à la réalisation du mandat de l'OPA. Les principaux éléments de cette catégorie sont le loyer, le perfectionnement professionnel, les droits et frais de permis de la Commission de l'énergie de l'Ontario, les redevances d'utilisation des logiciels et les frais de communication. En 2010, les charges de fonctionnement général de l'OPA ont été de 0,8 million de dollars supérieurs à ceux de 2009. Cette hausse est principalement attribuable aux dépenses accrues dans les technologies de l'information afin de soutenir le Programme de TRG et le Programme de TRG pour les microprojets, ainsi que la gestion des programmes de conservation.

Amortissement des immobilisations

Les immobilisations de l'OPA sont principalement composées d'améliorations locatives, du mobilier de bureau et des agencements, du matériel informatique et des logiciels, ainsi que du matériel téléphonique et audiovisuel. L'augmentation de l'amortissement en 2010 est directement liée aux coûts des logiciels nécessaires à la planification du réseau et à la gestion des données du Programme de TRG, à la gestion des programmes de conservation et aux améliorations apportées au système de rapports financiers de l'OPA. Des améliorations locatives ont été nécessaires et ont contribué à cette augmentation. Toutes les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, sur leur durée d'utilisation prévue, à l'exception des aménagements locatifs qui sont amortis sur la durée du bail, plus son option de renouvellement. La durée d'utilisation varie selon les catégories définies à la note 2 afférente aux états financiers.

Compte d'ajustement global

L'OPA est tenu par la loi d'enregistrer les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. Pour satisfaire cette opération, l'OPA enregistre les flux liés aux contrats d'approvisionnement détenus, gérés ou placés sous sa responsabilité. Ceci inclut les contrats associés au Programme de TRG et au Programme de TRG pour les microprojets (qui ont remplacé le Programme d'offre standard pour les énergies renouvelables (le « POSER ») à compter du 1er octobre 2009), l'approvisionnement d'électricité, la conservation, la réponse à la demande, la production hors centrales, ainsi que certaines unités hydroélectriques de l'*Ontario Power Generation* (l'« OPG ») et les centrales nucléaires.

Ce compte est réglé mensuellement; cependant, le processus de règlement des contrats de l'OPA exige une estimation du solde impayé à la fin de chaque mois. Cette estimation est déposée auprès de la SIERE à la fin de chaque mois et reçue par l'OPA le mois suivant afin de régler les paiements d'électricité aux titulaires de contrats. La différence entre l'estimation et le solde réel est ajustée dans le règlement du mois suivant. Au 31 décembre 2010, il y avait une solde de 187,8 millions de dollars lié aux créances à recevoir de la SIERE pour les paiements d'électricité. Cette somme est classée dans les débiteurs des états financiers. Le solde d'ajustement global était de zéro au 31 décembre 2010.

Le graphique 2 représente les flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global pour la période de douze mois close le 31 décembre 2010. Les valeurs positives du graphique 2 dénotent les charges imputées aux consommateurs et les valeurs négatives, les montants crédités.

Le rythme tendanciel mesuré sur douze mois glissants reflète l'ajustement global mensuel moyen du flux de trésorerie pour la période de douze mois précédente. Il est comparé, chaque mois, à l'ajustement global du flux de trésorerie. Ce rythme tendanciel était plus élevé à l'ouverture de 2010, et il a diminué vers la clôture de l'exercice en raison de la baisse du flux de trésorerie découlant de l'ajustement global des mois de juillet et d'août 2010.

Graphique 2 – Flux de trésorerie de l'OPA découlant du mécanisme d'ajustement global

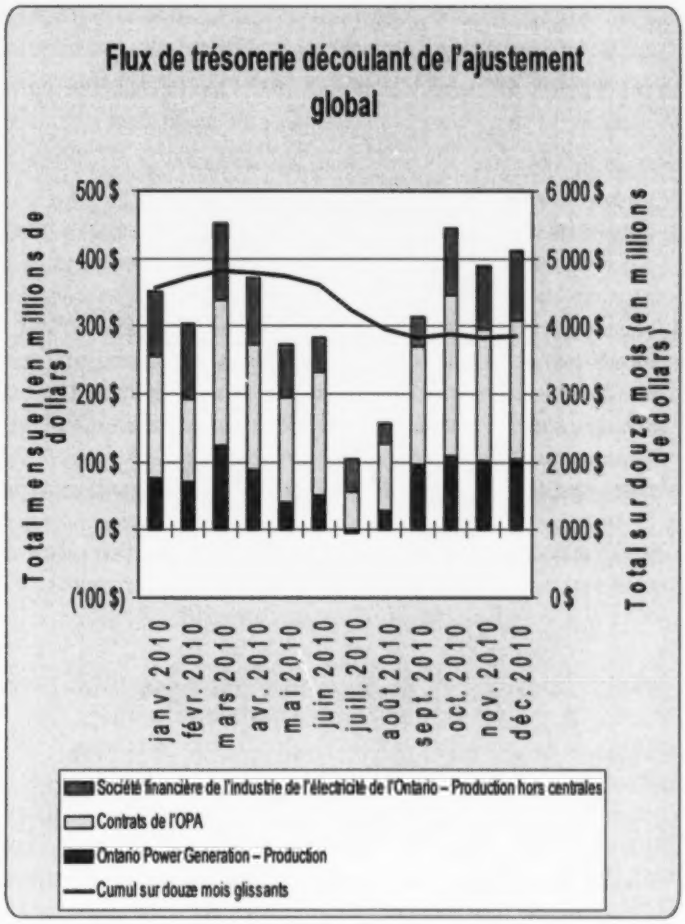

Régime de rémunération des cadres dirigeants

Objectifs du régime

Le régime de rémunération de l'OPA est un régime intégré qui s'applique à tous les cadres dirigeants. Il est conçu pour attirer, retenir et motiver un personnel de direction de haut niveau, capable de contribuer à l'exécution du mandat de l'OPA, à sa vision et à ses objectifs commerciaux. Par conséquent, le régime de rémunération a été conçu en vue des réalisations suivantes :

- centrer le rôle du personnel de direction sur les objectifs commerciaux de l'OPA;
- recruter des cadres de talent pour aider à l'exécution du mandat de l'OPA;
- retenir les cadres de valeur;
- se doter de la souplesse nécessaire pour récompenser leurs résultats et leur compétence confirmée;
- adopter des niveaux de rémunération cohérents et justifiables auprès des parties prenantes.

Le principe sous-jacent à ces objectifs implique une rémunération suffisante, mais non excessive, des cadres dirigeants, afin d'attirer un personnel compétent et spécialisé qui puisse assurer l'exécution du mandat de l'OPA.

Gouvernance du régime

Le conseil d'administration de l'OPA définit les objectifs de rémunération de ce régime. Il délègue à son comité des ressources humaines la responsabilité d'évaluer soigneusement les objectifs de rémunération, la stratégie et le régime et de communiquer son avis à l'ensemble du conseil d'administration à des fins d'approbation. Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du conseil d'administration ont accès aux vues de la direction, ainsi qu'à l'avis de consultants spécialisés dans la rémunération. Ce régime est revu au moins une fois l'an, en fonction des besoins commerciaux, de la conception et des objectifs du régime, des tendances dans le secteur d'activité et des grilles de rémunération interne et externe.

En plus des tâches de gouvernance et de contrôle de la structure en place en matière de rémunération, l'OPA publie annuellement les niveaux de rémunération du personnel touchant plus de 100 000 $, conformément à la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario). En outre, l'OPA est tenu par la loi de soumettre annuellement à l'évaluation de la CEO les honoraires versés. Les questions de rémunération, y compris la rémunération des cadres et les valeurs relatives des postes sur le marché, sont abordées lors de l'évaluation par la CEO. Une grande diversité de parties prenantes, appuyée par ses experts et conseillers juridiques, est représentée lors des réunions ouvertes au public. L'OPA est également attentif aux diverses demandes du ministre de l'Énergie à propos des questions de rémunération. Ces questions incluent celles qui relèvent du Comité d'examen des organismes qui a conduit en 2007 à une étude détaillée de la rémunération des cadres dirigeants du secteur de l'électricité de l'Ontario.

Description du régime

Le régime comprend une rémunération fixe et une rémunération variable en fonction du rendement, des prestations de base et un régime de retraite. Le conseil d'administration établit la rémunération fixe pour chaque échelon de la haute direction à l'intérieur d'une grande fourchette salariale, en prenant en compte la relativité salariale pour des échelons comparables sur le marché. Le cadre dirigeant est évalué, dans sa fourchette salariale, selon le niveau de compétence dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions (à savoir un niveau élémentaire, moyen ou avancé), lequel est établi en fonction du référentiel de compétences des cadres dirigeants de l'OPA. Ce référentiel tient en compte des qualités et du savoir-agir du cadre dirigeant, notamment la qualité de sa prise décisionnelle, sa capacité à gérer l'innovation et l'ambiguïté, ses habiletés de fin stratège, son aptitude à promouvoir la croissance de ses subalternes sur le plan professionnel, ses qualités de chef, sa capacité à capter rapidement le profil des intervenants, la qualité de sa gestion axée sur les résultats, sa perspicacité politique, ses qualités de fin négociateur ainsi que sa façon de gérer la concrétisation de la vision, l'atteinte des buts ainsi que le respect de la déontologie et des valeurs de l'OPA, et d'assurer son épanouissement personnel. Le cadre dirigeant est de plus évalué selon le degré de réalisation de ses objectifs annuels. Par conséquent, le niveau de rémunération fixe du cadre dirigeant est établi dans la fourchette salariale de ce dernier en fonction des qualités et du savoir-agir dont il a fait preuve et du degré de réalisation de ses objectifs annuels préétablis.

La rémunération variable en fonction du rendement a pour objet de promouvoir une démarche axée sur les résultats au sein de l'équipe de direction. Les primes annuelles remises aux cadres dirigeants peuvent aller jusqu'à 15 pour cent de leur rémunération fixe. Le conseil d'administration de l'OPA définit annuellement un ensemble solide d'objectifs à atteindre et de résultats escomptés, qui sont analysés à la clôture d'un exercice. Les décisions concernant le montant de la rémunération variable de chaque cadre dirigeant sont prises en fonction de ces critères. Le conseil d'administration a félicité les cadres dirigeants de l'OPA pour leurs réalisations et leur excellente performance en 2010. Toutefois, étant donné la conjoncture économique et les restrictions budgétaires du secteur public, la rémunération variable des cadres dirigeants a été fixée globalement à 9,2 pour cent de la somme de leur rémunération fixe (soit une diminution de 39 pour cent par rapport à l'objectif de la rémunération variable de 15 pour cent), et a été répartie parmi ceux-ci, selon l'évaluation de leur rendement en 2010. Les primes totales versées au titre de la rémunération variable ont été légèrement inférieures au budget fixé à 9,2 pour cent.

Dans le but d'assurer la présente et future sécurité financière de ses cadres dirigeants, l'OPA dispose d'un régime d'avantages collectifs et d'un régime de retraite par le biais du Régime de retraite des fonctionnaires (le « RRF »). Le régime d'avantages collectif représente une couverture de base pour les soins dentaires et médicaux, l'assurance-vie, l'assurance invalidité, ainsi que les congés payés.

Le régime de retraite à prestations déterminées assure des prestations représentant 2 pour cent de la rémunération annuelle par année de service validée. Après que le participant ait atteint l'âge de 65 ans, ces prestations sont réduites, conformément aux dispositions du Régime de pensions du Canada. Les revenus de retraite proviennent d'un régime de retraite agréé et d'un régime de retraite complémentaire des salariés. L'OPA et les participants cotisent au régime à parts égales.

Le calcul de la pension viagère annuelle est effectué d'après une formule tenant compte de quatre variables clés :

1. *salaire annuel moyen*[6] – la moyenne des 60 meilleurs mois de participation du membre au RRF;
2. *droits de pension* – le nombre total d'années et de mois pendant lesquels le participant a contribué au RRF;
3. *intégration du RPC* – la pension d'un participant est réduite à l'âge de 65 ans, afin de refléter l'admissibilité du participant aux prestations du RPC; la réduction équivaut à peu près à la prestation du RPC que le participant a accumulé pendant qu'il participait au RRF.
4. *moyenne du MGAP* – moyenne de trois ans du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (le « MGAP »), basée sur le MGAP de l'exercice au cours duquel le participant prend sa retraite et sur les deux exercices précédents.

Formule de calcul de la pension

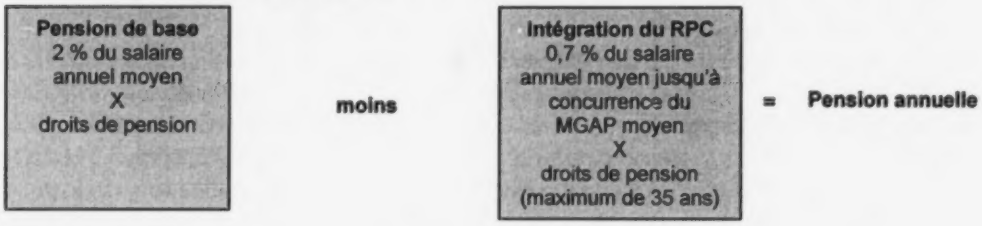

Mesures de la performance et effet sur la rémunération

L'OPA établit, à chaque exercice, des mesures de performance relativement à ses priorités stratégiques. Ainsi qu'il a été décrit ci-dessus, les résultats obtenus, à chaque exercice, ont une incidence sur la rémunération variable de chacun des cadres dirigeants. Le tableau 2 contient les priorités de l'OPA, ainsi qu'une brève description des objectifs et principaux résultats pour l'exercice 2010. Des renseignements détaillés concernant la performance relativement aux buts et objectifs de 2010 sont fournis dans les rubriques du présent rapport intitulées « Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général », aux pages 6 à 10, et « Revue de l'exercice 2010 », aux pages 11 à 31.

[6] Le salaire annuel moyen désigne le salaire de base seulement. Tout autre revenu lié à l'emploi, y compris la rémunération variable, n'est pas admissible au calcul de la pension.

Tableau 2 – Priorités, stratégies, buts poursuivis et principaux résultats de l'OPA en 2010

Priorités d'affaires de 2010	Buts et objectifs de 2010	Principaux résultats en 2010
Planification	Prévoir un réseau d'électricité fiable et durable	• Conseils au gouvernement concernant l'élaboration de son Plan énergétique à long terme pour un réseau électrique propre, moderne et fiable. • Conseils au gouvernement concernant les cinq projets de transport prioritaires nécessaires pour répondre à la demande actuelle et future, accueillir les projets d'énergie renouvelable, livrer la nouvelle charge et assurer la fiabilité.
Conservation	Contribuer, avec nos partenaires, à la réalisation des objectifs de conservation les plus ambitieux de l'Amérique du Nord.	• Soutien à la CEO dans l'élaboration de processus et de lignes directrices réglementant les efforts des SLD en matière de conservation. • Réalisation d'activités permettant la mise en œuvre d'éléments de la *Loi sur l'énergie verte et sur l'économie verte* liés à la conservation.
Ressources électriques	S'assurer, avec nos partenaires, que l'Ontario développe ses énergies renouvelables, en accélérant la transition vers un réseau d'électricité écologiquement plus propre.	• Dirigé l'augmentation de l'énergie renouvelable grâce à la mise en œuvre du Programme de TRG et du Programme de TRG pour les microprojets, tout en poursuivant l'approvisionnement en énergie renouvelable et le POSER • Rendu possible la remise à niveau et les modifications au combustible nucléaire pour Bruce Power et fourni un soutien analytique et stratégique à la centrale nucléaire de Darlington afin d'assurer une valeur équitable pour les contribuables de l'Ontario. • Permis une production à partir du gaz naturel accrue grâce à une gestion de contrats et d'un règlement efficaces, renégociation des avoirs existants (notamment la production hors centrales, à Lennox) et lancement réussi de la catégorie de programmes concernant les petits projets d'énergie propre et la production combinée de chaleur et d'électricité.
Soutien de l'entreprise	Maintenir la structure d'une organisation souple et diversifiée, concertée et centrée sur les résultats.	• Poursuivit l'établissement de relations positives avec la communauté des Premières nations et des Métis, afin de faciliter les projets de production d'électricité et de transport associés. • Établi une meilleure communication avec le personnel et une harmonisation au sein de l'organisation. • Continuer à élaborer, construire et entretenir des liens avec les homologues industriels, les parties prenantes, les différents paliers de gouvernement et le public. • Amélioration de l'infrastructure et des processus liés aux technologies de l'information afin de soutenir les exigences de plus en plus complexes en matière de services et de programmes.

L'échelle d'évaluation sur cinq points présentée ci-après est appliquée aux résultats obtenus, tant au niveau de la réalisation des objectifs de la société qu'au niveau des participants, et permet de calculer la rémunération variable.

1. **N'a pas réalisé les objectifs :** n'a pas réalisé les objectifs escomptés ou n'a pas atteint un niveau acceptable de rendement.

2. **A partiellement réalisé les objectifs :** n'a réalisé qu'une partie des objectifs escomptés; a fait preuve d'un niveau de rendement soutenu, sauf dans certains aspects.

3. **A réalisé les objectifs :** a réalisé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un niveau de rendement soutenu.

4. **A dépassé les objectifs :** a nettement dépassé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un haut niveau de rendement.

5. **A largement dépassé les objectifs :** a nettement dépassé les objectifs escomptés et a fait preuve d'un excellent niveau de rendement.

Autres facteurs

Les données de référence sur les rémunérations de postes similaires dans plusieurs régions du Canada sont prises en considération lors de l'établissement du programme de rémunération de l'exercice suivant. Conformément aux recommandations du Comité d'examen des organismes de 2007, les comparaisons se font à parts égales autant avec le secteur privé qu'avec le secteur public, et le niveau de rémunération de l'OPA se situe à la médiane des valeurs observées.

La liste comparative des employeurs inclut douze organisations du secteur de l'énergie exerçant des activités dans quatre grandes juridictions au Canada : l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique (voir ci-après).

Secteur public	Secteur privé
British Columbia Hydro and Power Authority	Bruce Power
Enersource Hydro Mississauga	Enbridge Gas Distribution Inc.
Hydro One Inc.	FortisAlberta Inc.
Ontario Power Generation Inc.	Suncor Energy Inc.
PowerStream Inc.	Terasen Gas
Toronto Hydro Corporation	Ultramar Ltée

Parfois, la rémunération est dictée par des facteurs du marché comme, par exemple, le recrutement d'un cadre hautement spécialisé ou faisant preuve de talents exceptionnels dans l'industrie.

Les décisions relatives à la rémunération sont également influencées par des facteurs sociaux, économiques, juridiques et politiques, par exemple les conditions prédominantes relatives à la

situation financière ou à l'embauche, le niveau d'endettement du gouvernement, la législation réglementant la rémunération, ainsi que les perceptions de la société relativement à la rémunération dans le secteur public.

Pour le quatrième exercice consécutif (soit 2008, 2009, 2010 et 2011), le conseil d'administration de l'OPA a autorisé un gel de la structure salariale pour l'exercice suivant. En imposant ce gel de la structure salariale des cadres, le conseil d'administration a pris en compte bon nombre des facteurs sociaux, économiques et juridiques susmentionnés, y compris la conformité au Projet de loi 16, une *Loi mettant en œuvre certaines mesures énoncées dans le Budget de 2010 et édictant ou modifiant diverses lois*.

Déclaration de la rémunération des cadres dirigeants

Le tableau 3 montre la rémunération annuelle des cadres dirigeants désignés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. La rémunération est présentée sur une période glissante de trois ans. Les rémunérations totales en espèces sont détaillées ci-après et diffèrent des valeurs correspondantes publiées selon la *Loi sur la divulgation des traitements dans le secteur public* (Ontario) pour la période indiquée. Ceci est attribuable à l'inclusion des cotisations de l'employeur au régime de retraite et aux régimes d'avantages dans les renseignements fournis sur les traitements dans le secteur public. Les montants présentés conformément à cette loi correspondent aux montants inscrits annuellement dans les feuillets T4.

Tableau 3 – Sommaire de rémunération des cadres dirigeants[7]

Nom et fonction	Exercice	Salaire annuel	Rémunération variable	Rémunération totale en espèces	Montants à fournir selon la *Loi sur la divulgation des traitements*[8]
Colin Andersen,[9] Président-directeur général	2010	523 900 $	49 127 $	573 027 $	573 834 $
	2009	523 780 $	49 247 $	573 027 $	573 881 $
	2008	160 000 $[10]	18 958 $[11]	178 958 $	179 190 $
Kimberly Marshall,[12] Vice-présidente, Finances et Administration	2010	227 611 $	21 638 $	249 249 $	250 057 $
	2009	223 198 $	20 097 $	243 295 $	244 149 $
	2008	181 923 $	26 400 $	208 323 $	209 102 $
Amir Shalaby, Vice-président, Planification du réseau d'électricité	2010	368 968 $	34 360 $	403 328 $	451 855 $[13]
	2009	368 777 $	33 251 $	402 028 $	446 164 $[14]
	2008	364 000 $	45 500 $	409 500 $	450 365 $[15]
JoAnne Butler,[16] Vice-présidente, Ressources électriques	2010	339 968 $	32 642 $	372 610 $	373 496 $
	2009	339 748 $	32 302 $	372 050 $	372 987 $
	2008	325 981 $	40 200 $	366 181 $	402 068 $[17]
Michael Lyle, avocat-conseil et vice-président, Affaires juridiques, autochtones et Affaires réglementaires	2010[18]	254 562 $	23 674 $	278 236 $	283 434 $

Les prestations de retraite de ces cadres dirigeants sont résumées dans le tableau 4.

[7] Les cadres dirigeants sont énumérés dans l'ordre suivant : président-directeur général, directeur financier, puis en ordre alphabétique.
[8] Revenu total figurant sur le feuillet T4, y compris les avantages imposables.
[9] Embauché, à compter du 15 septembre 2008.
[10] Comprend un rajustement financier unique de 20 000 $, reflétant les coûts de transition engagés par Monsieur Andersen suite à l'acceptation d'une offre d'emploi de l'OPA.
[11] En 2008, le Conseil d'administration de l'OPA a accordé à Monsieur Andersen un incitatif fondé sur sa performance à titre de président-directeur général, établi au prorata de la durée de son emploi à l'OPA.
[12] Embauché le 25 février 2008.
[13] Inclut un versement au lieu de prestations de retraite.
[14] Inclut un versement au lieu de prestations de retraite.
[15] Inclut un versement au lieu de prestations de retraite.
[16] Embauché le 2 janvier 2008.
[17] Inclut un versement unique de 35 000 $, reflétant les coûts de transition engagés par Madame Butler lors de l'acceptation d'une offre d'emploi de l'OPA.
[18] Le versement total en espèces de Monsieur Lyle a été inclus pour la première fois dans la rubrique « Rémunération des cadres dirigeants » du rapport annuel 2010 de l'OPA.

Tableau 4 – Sommaire des prestations de retraite

Colin Andersen	Service pré-OPA : 21 ans, 1 mois Service OPA : 2 ans, 4 mois	176 613,79 $	40 ans, 10 mois	418 363,94 $[21]	(269,51)$	48 307,22 $ + 402,96 $ = 48 710,18 $
Kimberly Marshall	Service OPA : 2 ans, 10 mois	11 815,12 $	16 ans, 7 mois	70 457,85 $	1 275,59$	20 158,38 $ + 168,15 $ = 20 326,53 $
JoAnne Butler	Service OPA : 3 ans	19 399,63 $	14 ans	90 784,51 $	(108,30)$	30 737,57 $ + 256,40 $ = 30 993,97 $
Michael Lyle	Service pré-OPA : 13 ans, 9 mois Service OPA : 5 ans, 6 mois	85 581,09 $	37 ans, 7 mois	180 169,26 $	Prestations de retraite non déclarées en 2009	22 720,10 $ + 189,52 $ = 22 909,62 $

Rémunération des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration a la responsabilité de régir l'OPA. Outre le président, le conseil d'administration est constitué de dix membres non à l'emploi de l'OPA et indépendants de ce dernier. Ces administrateurs, nommés par le ministère de l'Énergie, ont une vaste expérience du secteur d'activité de l'OPA et des organismes publics. Les membres du conseil d'administration sont tenus d'agir honnêtement et de bonne foi, au mieux des intérêts de l'OPA. Ils sont censés faire preuve de prudence et de bon sens dans leurs décisions et l'exécution de leurs tâches doit refléter leur expertise et leur expérience professionnelle.

Les administrateurs reçoivent un montant trimestriel de 6 250 $, ainsi que 1 000 $ pour chaque réunion du conseil d'administration ou de comité à laquelle ils assistent en personne. Les administrateurs sont rémunérés au tarif horaire de 200 $, avec un plafond de 1 000 $, pour leur participation aux téléconférences. Les présidents de comité perçoivent une allocation trimestrielle supplémentaire de 1 250 $. Ils reçoivent en sus un montant trimestriel de 12 500 $.

En 2010, l'OPA a procédé à une évaluation comparative de la rémunération de ses membres du conseil d'administration et a constaté qu'elle était du même ordre que celle d'autres organismes similaires.

[19] Bien que l'OPA existe depuis moins de six ans, certains des cadres dirigeants énumérés ont plus d'années de service créditées à cause de leur participation au Régime de retraite des fonctionnaires avec d'autres employeurs du secteur public, ou à cause d'ententes de retraite réciproques avec d'autres organisations du secteur de l'électricité.

[20] L'on présume que les cadres dirigeants désignés continueront à travailler et à participer au RRF jusqu'à 65 ans, et que leur salaire annuel au 31 décembre 2010 demeurera le même jusqu'à l'âge de 65.

[21] Si l'on présume que Monsieur Andersen continuera à participer au Régime de retraite des fonctionnaires jusqu'à l'âge de 65 ans, il aura 40 ans et dix mois de service crédité aux fins du calcul de sa pension.

Tableau 3 – Sommaire de rémunération des cadres dirigeants[7]

Nom et fonction	Exercice	Salaire annuel	Rémunération variable	Rémunération totale en espèces	Montants à fournir selon la *Loi sur la divulgation des traitements*[8]
Colin Andersen,[9] Président-directeur général	2010	523 900 $	49 127 $	573 027 $	573 834 $
	2009	523 780 $	49 247 $	573 027 $	573 881 $
	2008	160 000 $[10]	18 958 $[11]	178 958 $	179 190 $
Kimberly Marshall,[12] Vice-présidente, Finances et Administration	2010	227 611 $	21 638 $	249 249 $	250 057 $
	2009	223 198 $	20 097 $	243 295 $	244 149 $
	2008	181 923 $	26 400 $	208 323 $	209 102 $
Amir Shalaby, Vice-président, Planification du réseau d'électricité	2010	368 968 $	34 360 $	403 328 $	451 855 $[13]
	2009	368 777 $	33 251 $	402 028 $	446 164 $[14]
	2008	364 000 $	45 500 $	409 500 $	450 365 $[15]
JoAnne Butler,[16] Vice-présidente, Ressources électriques	2010	339 968 $	32 642 $	372 610 $	373 496 $
	2009	339 748 $	32 302 $	372 050 $	372 987 $
	2008	325 981 $	40 200 $	366 181 $	402 068 $[17]
Michael Lyle, avocat-conseil et vice-président, Affaires juridiques, autochtones et Affaires réglementaires	2010[18]	254 562 $	23 674 $	278 236 $	283 434 $

Les prestations de retraite de ces cadres dirigeants sont résumées dans le tableau 4.

[7] Les cadres dirigeants sont énumérés dans l'ordre suivant : président-directeur général, directeur financier, puis en ordre alphabétique.
[8] Revenu total figurant sur le feuillet T4, y compris les avantages imposables.
[9] Embauché, à compter du 15 septembre 2008.
[10] Comprend un rajustement financier unique de 20 000 $, reflétant les coûts de transition engagés par Monsieur Andersen suite à l'acceptation d'une offre d'emploi de l'OPA.
[11] En 2008, le Conseil d'administration de l'OPA a accordé à Monsieur Andersen un incitatif fondé sur sa performance à titre de président-directeur général, établi au prorata de la durée de son emploi à l'OPA.
[12] Embauché le 25 février 2008.
[13] Inclut un versement au lieu de prestations de retraite.
[14] Inclut un versement au lieu de prestations de retraite.
[15] Inclut un versement au lieu de prestations de retraite.
[16] Embauché le 2 janvier 2008.
[17] Inclut un versement unique de 35 000 $, reflétant les coûts de transition engagés par Madame Butler lors de l'acceptation d'une offre d'emploi de l'OPA.
[18] Le versement total en espèces de Monsieur Lyle a été inclus pour la première fois dans la rubrique « Rémunération des cadres dirigeants » du rapport annuel 2010 de l'OPA.

Tableau 4 – Sommaire des prestations de retraite

Colin Andersen	Service pré-OPA : 21 ans, 1 mois Service OPA : 2 ans, 4 mois	176 613,79 $	40 ans, 10 mois	418 363,94 $[21]	(269,51)$	48 307,22 $ + 402,96 $ = 48 710,18 $
Kimberly Marshall	Service OPA : 2 ans, 10 mois	11 815,12 $	16 ans, 7 mois	70 457,85 $	1 275,59$	20 158,38 $ + 168,15 $ = 20 326,53 $
JoAnne Butler	Service OPA : 3 ans	19 399,63 $	14 ans	90 784,51 $	(108,30)$	30 737,57 $ + 256,40 $ = 30 993,97 $
Michael Lyle	Service pré-OPA : 13 ans, 9 mois Service OPA : 5 ans, 6 mois	85 581,09 $	37 ans, 7 mois	180 169,26 $	Prestations de retraite non déclarées en 2009	22 720,10 $ + 189,52 $ = 22 909,62 $

Rémunération des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration a la responsabilité de régir l'OPA. Outre le président, le conseil d'administration est constitué de dix membres non à l'emploi de l'OPA et indépendants de ce dernier. Ces administrateurs, nommés par le ministère de l'Énergie, ont une vaste expérience du secteur d'activité de l'OPA et des organismes publics. Les membres du conseil d'administration sont tenus d'agir honnêtement et de bonne foi, au mieux des intérêts de l'OPA. Ils sont censés faire preuve de prudence et de bon sens dans leurs décisions et l'exécution de leurs tâches doit refléter leur expertise et leur expérience professionnelle.

Les administrateurs reçoivent un montant trimestriel de 6 250 $, ainsi que 1 000 $ pour chaque réunion du conseil d'administration ou de comité à laquelle ils assistent en personne. Les administrateurs sont rémunérés au tarif horaire de 200 $, avec un plafond de 1 000 $, pour leur participation aux téléconférences. Les présidents de comité perçoivent une allocation trimestrielle supplémentaire de 1 250 $. Ils reçoivent en sus un montant trimestriel de 12 500 $.

En 2010, l'OPA a procédé à une évaluation comparative de la rémunération de ses membres du conseil d'administration et a constaté qu'elle était du même ordre que celle d'autres organismes similaires.

[19] Bien que l'OPA existe depuis moins de six ans, certains des cadres dirigeants énumérés ont plus d'années de service créditées à cause de leur participation au Régime de retraite des fonctionnaires avec d'autres employeurs du secteur public, ou à cause d'ententes de retraite réciproques avec d'autres organisations du secteur de l'électricité.

[20] L'on présume que les cadres dirigeants désignés continueront à travailler et à participer au RRF jusqu'à 65 ans, et que leur salaire annuel au 31 décembre 2010 demeurera le même jusqu'à l'âge de 65.

[21] Si l'on présume que Monsieur Andersen continuera à participer au Régime de retraite des fonctionnaires jusqu'à l'âge de 65 ans, il aura 40 ans et dix mois de service crédité aux fins du calcul de sa pension.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. Téléphone (416) 228-7000 Comptables agréés Télécopieur (416) 228-7123 Yonge
Corporate Centre Internet www.kpmg.ca 4100, rue Yonge Bureau 200 Toronto (Ontario) M2P 2H3 Canada

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Au conseil d'administration

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Office de l'électricité de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Office de l'électricité de l'Ontario au 31 décembre 2010, ainsi que des résultats de son fonctionnement, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés, experts-comptables autorisés

Le 24 février 2011
Toronto, Canada

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse. KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Office de l'électricité de l'Ontario

État de la situation financière
(en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

Actif	2010	2009
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents	97 263 $	19 932 $
Débiteurs (note 3)	289 123	206 530
Frais payés d'avance	86	129
	386 472	**226 591**
Immobilisations (note 4)	11 236	7 710
Autres actifs financiers (note 5)	15 689	29 676
Total de l'actif	**413 397 $**	**263 977 $**

Passif et actifs nets		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	296 254 $	214 895 $
Autres passifs	68	-
Acomptes sur contrats (note 7)	67 571	35 789
	363 893	**250 684**
Incitatifs à la location reportés, montant net (note 8)	691	836
Autres passifs financiers (note 5)	49 966	14 089
Actifs nets :		
Fonds d'économies d'énergie et Fonds de développement des technologies grevés d'une affectation d'origine interne (note 9)	12 581	6 671
Actifs nets investis en immobilisations	11 236	7 710
Déficit cumulé lié au fonctionnement	(24 970)	(16 013)
	(1 153)	**(1 632)**
Engagements (note 8)		
Éventualités et garanties (notes 14)		
Total du passif et de l'actif net	**413 397 $**	**263 977 $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil d'administration,

James D. Hinds,
président du conseil d'administration

Colin Andersen,
président-directeur général

Office de l'électricité de l'Ontario

État des résultats
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Produits		
Redevances	62 407 $	50 350 $
Recouvrement d'autres comptes financiers (note 5)	14 423	15 665
Droits d'enregistrement	3 249	557
Intérêts créditeurs	1 427	43
Autres produits	18	12
	81 524	**66 627**
Charges		
Salaires et avantages sociaux	30 153	26 182
Honoraires et frais de consultation	18 981	23 137
Amortissement d'autres comptes financiers (note 5)	14 423	15 665
Charges de fonctionnement (note 10)	10 240	9 419
Charges du Fonds d'économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies (note 9)	3 590	3 868
Amortissement des immobilisations	2 229	1 466
	79 616	**79 737**
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, avant les intérêts débiteurs	1 908	(13 110)
Intérêts débiteurs	1 429	520
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	**479 $**	**(13 630) $**

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Office de l'électricité de l'Ontario

État de l'évolution de l'actif net
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	Actifs nets investis en immobilisations	Affectation d'origine interne (voir note 9)	Déficit cumulé lié au fonctionnement	Total de l'actif net en 2010	Total de l'actif net en 2009
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 710 $	6 671 $	(16 013) $	(1 632) $	11 998 $
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 229)	-	2 708	479	(13 630)
Constitution de fonds					
Fonds d'économies d'énergie	-	5 000	(5 000)	-	-
Fonds de développement des technologies	-	4 500	(4 500)	-	-
Charge du Fonds d'économies d'énergie	-	(2 339)	2 339	-	-
Charge du Fonds de développement des technologies	-	(1 251)	1 251	-	-
Acquisition d'immobilisations, montant net	5 755	-	(5 755)	-	-
Solde à la clôture de l'exercice	11 236 $	12 581 $	(24 970) $	(1 153) $	(1 632) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Office de l'électricité de l'Ontario

État des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	479 $	(13 630) $
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	2 229	1 466
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(145)	(144)
Amortissement d'autres comptes financiers	14 423	15 665
Variation des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 12)	30 591	21 514
	47 577	**24 871**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Remboursement d'autres passifs	-	(19 587)
Encaissement au titre d'autres passifs	68	18 099
Augmentation d'autres actifs financiers	(436)	(727)
Augmentation (diminution) d'autres actifs financiers	35 877	(49 099)
	35 509	**(51 314)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(5 755)	(3 692)
	(5 755)	**(3 692)**
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents	**77 331**	**(30 135)**
Trésorerie et équivalents à l'ouverture de l'exercice	19 932	50 067
Trésorerie et équivalents à la clôture de l'exercice	**97 263 $**	**19 932 $**

Information supplémentaire sur les flux de trésorerie	2010	2009
Intérêts payés	885 $	335 $
Intérêts reçus	1 104 $	706 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

1) Nature des activités

L'Office de l'électricité de l'Ontario (l'« OPA ») a été constitué en société sans capital-actions le 20 décembre 2004, par la *Loi de 2004 sur la restructuration du secteur de la l'électricité* (« la Loi »). L'OPA est un organisme indépendant sans but lucratif non imposable. Il n'est pas mandataire de la Couronne et il recouvre ses coûts au moyen des redevances approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») et de frais transférés aux consommateurs d'électricité par le biais du mécanisme de rajustement global. En vertu de la Loi, les principaux objectifs de l'OPA sont les suivants :

- établir des prévisions pour la demande d'électricité et pour la fiabilité des ressources électriques appropriées de l'Ontario à moyen et à long terme;
- procéder à une planification indépendante de la production d'électricité, de la gestion de la demande, des économies d'énergie et du transport, ainsi qu'élaborer le Plan pour le réseau d'électricité intégré pour l'Ontario;
- entreprendre toute activité ayant pour but de garantir un approvisionnement et des ressources en électricité appropriés, fiables et sûrs en Ontario;
- mener toute activité permettant la diversification des sources d'électricité en encourageant l'usage de sources et de technologies propres, y compris les sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- établir, à l'échelle du réseau, des buts visant la quantité d'électricité pouvant être produite à partir de sources d'énergie de remplacement et d'énergie renouvelable;
- faciliter la gestion de la charge du réseau d'électricité;
- exercer toute activité promouvant l'économie d'énergie et la consommation responsable de l'électricité;
- aider la CEO en matière de stabilisation des tarifs pour certains types de clients;
- recueillir des données sur les besoins en électricité de l'Ontario à moyen et à long terme et sur la validité et sur la fiabilité du Plan pour le réseau d'électricité intégré pour répondre à ces besoins et les mettre à la disposition du public et de la CEO.

La capacité de l'OPA à poursuivre ses activités dépend de ses possibilités d'obtenir le financement nécessaire à l'exercice de ses activités. La qualité du crédit de l'OPA est garantie par ce qui suit :

- la capacité de l'OPA de s'acquitter de ses obligations est garantie en vertu de dispositions législatives;
- le faible risque de contrepartie de l'OPA, étant donné que sa principale contrepartie est la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), entité solide créée par la province.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

2) Principales conventions comptables

a) Mode de présentation

Les états financiers sont présentés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

b) Constatation des produits

Les montants perçus au cours de l'exercice et qui se rapportent à des services et à des programmes devant être déterminés durant un exercice ultérieur ne sont pas constatés comme produits, mais plutôt reportés.

Les redevances perçues par l'OPA sont fondées sur les tarifs approuvés par la CEO pour l'énergie électrique prélevée du réseau contrôlé par la SIERE par les consommateurs ontariens. Ces produits sont constatés pendant la période au cours de laquelle ils sont gagnés.

c) Trésorerie et équivalents

Ce poste comprend les soldes bancaires, les dépôts à terme et d'autres placements à court terme dont l'échéance est d'au plus 90 jours.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

2) Principales conventions comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire en fonction de leur durée probable d'utilisation, de la façon suivante :

Mobilier et agencements	10 ans
Matériel informatique	4 ans
Logiciels	de 3 à 5 ans
Matériel audiovisuel	10 ans
Système téléphonique	5 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail, plus prolongation facultative

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations, sont soumis à un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances laissent supposer que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La recouvrabilité est évaluée en comparant la valeur comptable de l'actif avec le montant estimatif des flux de trésorerie non actualisés que cet actif est censé dégager. Si la valeur comptable dépasse les flux de trésorerie estimatifs, une perte de valeur est constatée, à un montant égal à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur. Les actifs devant être cédés seraient présentés séparément dans l'état de la situation financière, à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, déduction faite des frais de vente, selon le montant le moins élevé des deux, et ils ne seraient plus amortis. Les actifs et les passifs d'un groupe sujet devant être cédés et classés comme étant disponibles à la vente seraient présentés séparément dans les rubriques correspondantes de l'état de la situation financière. La constatation d'aucune perte de valeur n'a été jugée nécessaire en 2010.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

2) Principales conventions comptables (suite) :

e) Régime de retraite

L'OPA verse, au nom de tout son personnel permanent, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, un régime de retraite interentreprises à prestations déterminées. Puisque l'OPA ne dispose pas de toutes les données nécessaires à la comptabilisation de ce régime à titre de régime à prestations déterminées, il le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées.

L'OPA n'est pas responsable du coût des avantages complémentaires de retraite. Ces coûts sont pris en charge par la Commission du régime de retraite de l'Ontario.

f) Incertitude relative à la mesure

La détermination du montant auquel un élément est constaté dans les états financiers est soumise à une incertitude appelée incertitude relative à la mesure. Cette incertitude existe lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il y ait une variation importante entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ce qui peut arriver quand une entité a recours à des estimations. Dans les présents états financiers, il existe une incertitude relative à la mesure touchant l'évaluation des contrats d'achat d'énergie par rapport à la date d'extinction approximative des obligations de l'OPA. Les estimations, qui reposent sur les meilleures informations disponibles au moment de la préparation des états financiers, sont mises à jour annuellement pour refléter la nouvelle information à mesure que celle-ci est disponible.

Dans la préparation des états financiers, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui touchent les montants inscrits dans l'état de la situation financière, les informations à fournir sur les actifs et sur les passifs éventuels à la date des états financiers, et les produits et les charges enregistrés au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

2) Principales conventions comptables (suite)

g) Normes comptables futures

En décembre 2010, le Conseil des normes comptables (le « CNC ») de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (le « CCSP ») ont rendu publiques des normes de comptabilité ayant une incidence sur le référentiel d'information financière des organismes sans but lucratif. Ces normes ont été élaborées par les deux conseils dans le cadre d'un processus de normalisation comptable concerté. Elles sont en vigueur pour les exercices qui seront ouverts à compter du 1er janvier 2012. Les organismes sans but lucratif peuvent adopter ces nouvelles normes de façon anticipée.

Conformément aux nouvelles normes de comptabilité du CCSP, les organismes sans but lucratif du secteur public appliqueront les Normes comptables pour le secteur public du Manuel de comptabilité de l'ICCA pour le secteur public (« Manuel du secteur public »). Pour faciliter la transition vers les Normes comptables pour le secteur public, le CCSP a incorporé au Manuel du secteur public, en faisant peu de modifications, les normes comptables des anciens chapitres de la série 4400 actuellement utilisée par les organismes sans but lucratif. Ces normes comptables qui visent les organismes sans but lucratif se trouvent dans les chapitres de la série 4200 de la version révisée du Manuel du secteur public.

Les organismes sans but lucratif du secteur public ont le choix d'appliquer les normes du Manuel du secteur public, avec ou sans les normes des chapitres de la série 4200.

L'OPA continue à étudier l'incidence potentielle de cette transition sur ses états financiers.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

3) Débiteurs

Montant à recevoir de la SIERE (note 13)	187 789 $	173 253 $
Charges au titre des économies d'énergies	98 059	32 957
Charge du Fonds des projets d'énergie renouvelable	1 126	-
Autres	1 232	320
TVH/TPS à recevoir	917	-
	289 123 $	**206 530 $**

4) Immobilisations

Mobilier et agencements	3 277 $	1 218 $	2 059 $	1 974 $
Matériel informatique	4 405	3 075	1 330	2 651
Logiciels	4 623	537	4 086	-
Matériel audiovisuel	229	104	125	148
Système téléphonique	338	195	143	209
Améliorations locatives	5 047	1 554	3 493	2 728
	17 919 $	**6 683 $**	**11 236 $**	**7 710 $**

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs

L'OPA inscrit certains actifs, et reports réglementés résultant de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la réglementation qui en découle, et se traduisant par les soldes de la Grille tarifaire réglementée (la « GTR »), les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants, le compte de report d'approvisionnement du gouvernement et le compte d'ajustement global.

Autres actifs financiers	15 689 $	29 676 $
Autres passifs financiers	(49 966)	(14 089)

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite) :

Compte de variation de la GTR

Alors que les prix pour les abonnés assujettis à la GTR sont fixés tous les six mois par la CEO selon une prévision du coût de l'énergie pour l'année à venir, il est probable qu'il y ait un écart entre le coût prévu et le coût réel de l'électricité destinée aux abonnés assujettis à la GTR. Lorsque le prix horaire de l'énergie en Ontario (le « PHEO ») est supérieur au prix de la GTR, l'OPA paie la différence et inscrit un actif financier, étant donné que les fonds déboursés sont recouvrables sur le marché et de ses participants. Lorsque le PHEO est inférieur au prix de la GTR, l'OPA reçoit la différence et inscrit un passif financier, étant donné que les fonds encaissés seront restitués au marché et à ses participants. L'OPA suit de près les fluctuations du compte de variation de la GTR. Le rabais de l'*Ontario Power Generation* (l'« OPG ») correspond à l'écart entre la limite des produits des centrales spécifiques de l'OPG et les produits réels que l'OPG reçoit du marché au comptant de gros de la SIERE pour la production en cause.

Apport du rabais de l'OPG	(599 107) $	(591 671) $
Variation totale de la GTR avant les intérêts	534 311	562 208
Intérêts gagnés	14 830	15 374
	(49 966) $	**(14 089) $**

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

Comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants

Les dispositions législatives prévoient que les détaillants d'électricité seront compensés par l'OPA pour les contrats de faible volume et ceux conclus avec des clients désignés avant le gel officiel des prix du 11 novembre 2002. L'OPA et les détaillants qui auront réglé les écarts entre le PHEO et le prix stipulé dans chaque contrat répondent à ces critères. Lorsque le PHEO est supérieur au prix contractuel, l'OPA reçoit les paiements des détaillants et les inscrit à titre de passif financier. Lorsque le PHEO est inférieur au prix contractuel, l'OPA paye les détaillants et inscrit le montant à titre d'actif financier. L'OPA suit de près ces écarts dans les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants.

Le compte de règlement du rabais des détaillants comprend en compte les fonds provenant des incitatifs en vigueur au moment de l'établissement de la GTR. Ces fonds sont inscrits dans un compte de report distinct, et le règlement aura lieu en même temps que le règlement des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants.

Étant donné que les contrats qui visent les comptes de report lié au règlement des contrats de détaillants sont arrivés à échéance pour la plupart, il est nécessaire de procéder au virement des soldes de ces comptes. Afin de réduire les répercussions sur les abonnés, l'OPA prorogera de trois ans la période de recouvrement des soldes cumulés, soit une période, de 2009 à 2011. L'OPA a commencé à amortir, selon la méthode linéaire, des soldes cumulés en 2009 sur la période de recouvrement de trois ans. L'amortissement s'est élevé à 14 324 $ en 2010 (14 324 $ en 2009).

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2005	(13 627) $	(26 201) $
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2006	18 004	34 616
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2007	12 401	23 843
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2008	45	87
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2009	191	367
Compte de report lié au règlement des contrats de détaillants, 2010	359	-
Compte de report lié au règlement des rabais de détaillants	(1 684)	(3 237)
	15 689 $	**29 475 $**

Compte de report d'approvisionnement du gouvernement

L'OPA rembourse le gouvernement des coûts engagés pour l'approvisionnement en électricité et inscrit ces coûts à titre d'actif financier. Le solde résiduel de 102 $ des coûts d'achat de l'autorité publique de 2008, a été inclus dans la demande de produits requis de 2010. Le solde de 99 $ a été recouvré, et amorti en fonction du montant réel en 2010. Par conséquent, le solde surestimé de 102 $ a été radié. Tout solde ultérieur figurera dans les prochaines demandes. L'OPA a commencé d'amortir selon la méthode linéaire les coûts d'achat de l'autorité publique de 2009, soit une charge de 99 $ pour 2010 (1 341 $ en 2009).

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

Coûts d'approvisionnement du gouvernement	- $	201 $

Compte d'ajustement global

L'OPA est tenu par la loi d'inscrire les opérations qui découlent du mécanisme d'ajustement global. L'ajustement global et les comptes de règlement ont été créés à cette fin. De par leur nature, ces opérations sont telles que le solde du compte est ramené à zéro sur une base mensuelle. Les précisions fournies ci-après permettent de clarifier les opérations visées par le compte d'ajustement global.

Les comptes d'ajustement global et de règlements sont des charges affectées mensuellement à la SIERE par le biais de l'OPA. Le solde du compte d'ajustement global comprend les montants payés et reçus pour la Réponse à la Demande 2 (la « RD2 »), la Réponse à la Demande 3 (la « RD3 »), le compte des contrats de production hors centrales (le « PHC »), et de la production réglementée des centrales nucléaires (la « production d'énergie nucléaire ») et des centrales hydroélectriques (la « production d'hydroélectricité »). Ces comptes sont réglés simultanément par la SIERE. Le compte enregistre également les montants payés et reçus pour les contrats de l'OPA (offre standard, production et gestion des économies d'énergie et de la demande) qui sont réglés chaque mois par l'OPA de concert avec la SIERE.

Les soldes de la RD3, de la PHC, de la production d'énergie nucléaire et de la production d'hydroélectricité sont compensés dans le compte d'ajustement global, éliminant ainsi le transfert de fonds entre la SIERE et l'OPA. En accord avec ses obligations imposées par la loi, l'OPA enregistre l'effet de ces opérations.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

5) Autres actifs et passifs financiers (suite)

Les contrats de production de l'OPA sont estimés tous les mois et le montant réel dû est réglé le mois suivant, ce qui entraîne des écarts temporaires. Les dates de règlements peuvent chevaucher deux mois, laissant ainsi un solde mensuel dans le compte. Ces écarts sont reclassés dans les débiteurs en fin de mois. En définitive, les opérations d'ajustement global se traduisent par un solde nul toutes les fins de mois.

RD2	12 448 $	- $
RD3	17 536	8 121
PHC	959 670	961 613
Production d'énergie nucléaire	882 214	1 367 679
Production d'hydroélectricité	7 146	183 575
Contrats de l'OPA	1 969 859	1 697 901
Montant de l'ajustement global	(3 848 873)	(4 218 889)
	- $	- $

6) Créditeurs et charges à payer

Règlement des entrepreneurs	(189 002) $	(171 136) $
TVH à payer	-	(11 457)
Autres charges à payer	(107 252)	(32 302)
	(296 254) $	(214 895) $

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

7) Acomptes sur contrat

À titre de garantie d'exécution, l'OPA reçoit des acomptes provenant des entrepreneurs sélectionnés pour les énergies renouvelables, le Programme de tarifs de rachat garantis et la réponse à la demande. Dans le cas des fournisseurs liés par un contrat visant la construction d'une nouvelle installation d'alimentation en électricité, les acomptes sont plus importants pendant la phase de la construction, pour être ensuite réduits lorsque les installations commencent leurs activités commerciales. Les acomptes liés au Programme de TRG sont soumis à l'OPA en même que la demande, et ils peuvent être remboursés si l'une des conditions suivantes est remplie : a) le fournisseur retire sa demande du Programme; b) le fournisseur obtient un contrat de l'OPA; ou c) la demande du fournisseur est rejetée par l'OPA.

Les acomptes figurent dans le passif à court terme, étant donné qu'ils peuvent être remplacés, sur demande, par une lettre de crédit du fournisseur.

8) Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et de contrats de location-exploitation

Pour l'occupation de ses bureaux, l'OPA a conclu divers contrats de location de longue durée, qui sont assortis d'incitatifs à la location. Les incitatifs à la location reportés constituent des avantages tirés des contrats de location-exploitation et sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du bail. L'OPA a obtenu une indemnité de 1 430 $ au titre des améliorations locatives. Au 31 décembre 2010, les incitatifs à la location reportés s'élevaient à 691 $ (836 $ en 2009).

L'OPA déclare un coût moyen de location sur la durée du bail et amortit les avantages tirés des contrats sur la même période. Au 31 décembre 2010, les charges à payer au titre du loyer étaient de 321 $ (313 $ en 2009).

Tous les engagements locatifs prendront fin simultanément en octobre 2015. Les coûts de location de matériel informatique sont inclus aux engagements locatifs. Les engagements locatifs du matériel informatique se terminent entre 2012 et 2013. Les paiements annuels minimaux aux termes des contrats de location-exploitation s'établissent approximativement comme suit:

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

8) Engagements découlant des incitatifs à la location reportés et de contrats de location-exploitation (suite)

2011	1 687 $
2012	1 678
2013	1 652
2014	1 650
2015	1 294
	7 961 $

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

9) Affectation d'origine interne du Fonds d'économies d'énergie et du Fonds de développement des technologies

L'OPA a créé le Fonds d'économies d'énergie pour venir en aide aux projets promouvant la conservation de l'électricité. Le Fonds de développement des technologies a été créé pour permettre l'essor de nouvelles technologies dans la production et les économies d'énergie. À ce jour, onze fonds ont été mis en place, tels que décrits ci-dessous :

Fonds d'économies d'énergie 2005	1 100 $	- $	837 $	263 $
Fonds d'économies d'énergie 2006	1 500	-	1 575	(75)
Fonds d'économies d'énergie 2007	3 000	25	2 649	326
Fonds d'économies d'énergie 2008	3 000	941	1 634	425
Fonds d'économies d'énergie 2009	3 000	1 242	433	1 325
Fonds d'économies d'énergie 2010	5 000	131	-	4 869
Fonds de développement des technologies 2006	1 000	-	487	513
Fonds de développement des technologies 2007	1 000	18	632	350
Fonds de développement des technologies 2008	1 500	460	1 077	(37)
Fonds de développement des technologies 2009	1 500	509	605	386
Fonds de développement des technologies 2010	4 500	264	-	4 236
	26 100 $	**3 590 $**	**9 929 $**	**12 581 $**

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

10) Charges de fonctionnement

Frais généraux des programmes	4 799 $	4 970 $
Locaux	3 447	2 737
Technologies de l'information	1 046	745
Frais de bureau et d'administration	948	967
	10 240 $	**9 419 $**

11) Régime de retraite

L'Office verse, au nom de tout le personnel, des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario, lequel est un régime interentreprises. Ce régime contributif à prestations déterminées définit le montant des prestations de retraite que les employés recevront en fonction de leur salaire et de leur ancienneté.

Le taux de la cotisation patronale est d'environ huit pour cent des salaires. Au 31 décembre 2010, l'OPA a payé ou comptabilisé des charges à payer liées à des cotisations de 1 916 $ (1 572 $ en 2009) pour l'exercice.

12) Variation des éléments hors caisse liés au fonctionnement

Augmentation des débiteurs	(82 593) $	(133 015) $
Diminution des frais payés d'avance	43	172
Augmentation des créditeurs et des charges à payer	81 359	119 100
Augmentation des acomptes sur contrat	31 782	35 257
	30 591 $	**21 514 $**

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

13) Opérations entre apparentés

L'OPA considère la CEO, Hydro One, la SIERE, l'OPG, l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et le ministère de l'Énergie comme étant des apparentés, étant donné les rapports qu'ils entretiennent avec le gouvernement de l'Ontario. L'OPA a effectué les opérations suivantes avec ses apparentés :

En vertu de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*, l'OPA est assujetti à des droits pour les permis et des droits d'enregistrement. De même que les autres organismes inscrits, l'OPA a ventilé, en 2010, une partie des charges de fonctionnement de la CEO. Le montant total des opérations de l'OPA conclues avec la CEO s'est établi à 1 147 $ en 2010 (1 083 $ en 2009).

L'OPA obtient de Hydro One des services en matière d'économies d'énergie et de gestion de la demande. Les coûts d'approvisionnement incluent les paiements au titre des économies d'énergie, les coûts d'exécution des programmes et les frais de gestion. En 2010, les services obtenus de Hydro One et de ses filiales ont coûté 31 359 $ à l'OPA (18 682 $ en 2009).

L'OPA reçoit des redevances de la SIERE. Ces produits, approuvés par la CEO, sont perçus tous les mois par la SIERE auprès des usagers au moyen de tarifs appliqués aux consommateurs domestiques d'électricité en Ontario. En 2010, le montant de ces redevances a été de 76 830 $ (66 015 $ en 2009). En outre, les accords passés entre l'OPA et la SIERE stipulent le règlement des montants payés et reçus au titre du compte d'ajustement global, de la GTR et des comptes de report liés au règlement des comptes de détaillants au nom de divers intervenants sur le marché (voir la note 5). Au 31 décembre 2010, le montant net de ces débiteurs s'élevait à 187 789 $ (173 253 $ en 2009). L'OPA a également versé à la SIERE des honoraires de consultation de 447 $ en 2010 (350 $ en 2009).

L'OPA a un accord avec l'OPG pour des services de consultation et d'aide à la planification. En 2010, ces services ont coûté 0 $ à l'OPA (13 $ en 2009).

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

13) Opérations entre apparentés (suite)

L'OPA dispose d'une marge de crédit renouvelable de 975 000 $, accordée par l'OOF, afin de financer ses charges de fonctionnement et le compte de variation de la GTR. Cette marge de crédit a été renouvelée en 2010 pour une période de trois ans à compter du 1er janvier 2011 et jusqu'au 31 décembre 2013. Aucun montant n'avait été prélevé de cette marge de crédit au 31 décembre 2010.

Dans sa demande de revenus requis, adressée à la CEO en 2008, l'OPA a été autorisé par la CEO à porter les coûts d'approvisionnement du gouvernement dans un compte de report, devant être réglé avec les comptes de report liés au règlement des contrats de détaillants. Aucun montant n'a été engagé en 2010 (99 $ en 2009).

14) Éventualités et garanties

Éventualités

a) Dans le cours normal de ses activités, l'OPA est amené à engager sa responsabilité dans divers accords juridiquement exécutoires. Certains de ces accords comportent des clauses de responsabilité potentielle qui peuvent entraîner de réelles responsabilités selon qu'un ou plusieurs événements se produisent ou non dans l'avenir. Dans la mesure où un événement futur a une certaine probabilité de se produire ou non, et que le montant raisonnable des pertes puisse être estimé, un passif estimatif sera pris en compte et les charges correspondantes seront portées dans les états financiers de l'OPA. De l'avis de la direction, il n'existait aucune condition de ce genre au 31 décembre 2010.

b) En octobre 2009, l'OPA a signé avec TransCanada Energy Ltd. un contrat visant à concevoir, à construire et à exploiter une centrale de production d'électricité de 900 mégawatts (MW) à Oakville sur une période de 20 ans. Par suite de l'annulation, en octobre 2010, de ce projet de centrale alimentée au gaz naturel, conformément à la directive du ministère de l'Énergie de l'Ontario, l'OPA pourrait être tenu responsable aux termes du contrat initial. Le montant éventuel du règlement est, à ce jour, indéterminable.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

14) Éventualités et garanties (suite)

c) Les conditions contractuelles liées à la construction d'une nouvelle unité de production d'énergie propre rendent l'OPA potentiellement responsable du remboursement des coûts de modernisation, jusqu'à concurrence de 1 000 $, selon les frais engagés par le fournisseur d'énergie. Bien que ces coûts ne se soient pas présentés à ce jour, l'OPA en est responsable sur une durée de 20 ans, jusqu'en 2025. Au 31 décembre 2010, la direction ne dispose d'aucune information suggérant que le fournisseur ait engagé des coûts de modernisation.

Garanties

Aux termes d'un contrat contenant une clause de garantie d'emprunt, l'OPA est responsable d'un engagement éventuel maximal de 8 600 $. Le solde du prêt contracté, pour lequel l'OPA a donné sa garantie, s'élevait à 106 $ au 31 décembre 2010 et le prêt n'est pas actuellement en défaut. Le contrat lié à cette garantie prend fin en septembre 2012.

15) Juste valeur des actifs et des passifs financiers

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents, des débiteurs, des créditeurs et des charges à payer correspond approximativement à la juste valeur de ceux-ci, étant donné leur échéance rapprochée.

La juste valeur des autres actifs financiers et des autres passifs financiers n'est pas présentée, car elle n'apporterait aucune information supplémentaire utile du fait qu'elle serait compensée ou difficile à déterminer pour des questions d'ordre pratique.

Office de l'électricité de l'Ontario

Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 décembre 2010

16) Informations à fournir concernant le capital

Étant donné les objectifs clés de l'OPA (voir la note 1), l'OPA planifie de sorte que les produits financent les charges de 2011. Les variations éventuelles sont prises en compte dans la demande de produits requis présentée l'année suivante. Le 2 novembre 2010, l'OPA a soumis à l'approbation de la CEO les charges, les produits requis et les redevances proposées, après autorisation du ministre. Le ministre a autorisé le plan d'affaires de l'OPA le 1er novembre 2010. Au 24 février 2011, la CEO n'avait pas encore autorisé la redevance proposée par l'OPA pour 2011.

17) Gestion des risques financiers

L'OPA est exposé à des risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment les risques de marché, lesquels découlent du risque de crédit et du risque d'illiquidité. La nature des risques financiers et la stratégie de l'OPA pour gérer ces derniers n'ont pas changé de façon importante comparativement à l'exercice précédent.

(a) Risque de crédit

Par risque de crédit, on entend une situation où l'une des parties d'un instrument financier peut causer une perte financière à l'autre partie si elle ne respecte pas les obligations définies par l'instrument financier. L'OPA est directement exposé au risque de crédit lié aux débiteurs et aux acomptes déposés à la banque à charte. L'exposition directe au risque de crédit se limite à la valeur comptable de ces actifs figurant dans l'état de la situation financière. Au 31 décembre 2010, les débiteurs ne contenaient aucun élément important en souffrance.

(b) Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité fait référence au risque que l'OPA ait de la difficulté à s'acquitter de ses obligations financières. L'OPA gère le risque d'illiquidité en établissant des prévisions de trésorerie pour définir ses besoins de financement. Le risque d'illiquidité est réduit grâce au flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et au maintien des facilités de crédit.

Renseignements sur l'OPA

Conseil d'administration

James D. Hinds, président
Retraité de Valeurs Mobilières TD Inc. (directeur général); Newcrest Capital Inc. et CIBC Wood Gundy Inc.
(depuis le 9 décembre 2010)

John M. Beck, président
(président jusqu'au 9 décembre 2010 exclusivement et administrateur jusqu'au 1er janvier 2011exclusivement)
Président du conseil d'administration et directeur général de Aecon Group Inc.

Charles Bayless, administrateur
Retraité du West Virginia University Institute of Technology (vice-recteur)

Michael Costello, administrateur et président du comité de vérification
Retraité de BC Hydro et de BC Transmission Corporation (président-directeur général); administrateur, InTransit BC et Vancouver Island Health Authority et président du conseil d'administration, Axia Software Corporation

Richard P. Fitzgerald, administrateur
Ancien président du conseil d'administration, Diageo Canada Inc.

Adèle M. Hurley, administratrice
Présidente, Hurley & Associates Inc. et Directrice du Programme sur les questions de l'eau du Centre Munk d'études internationales de l'Université de Toronto

Ronald L. Jamieson, administrateur et président du Comité des ressources humaines
Retraité de la Banque de Montréal (premier vice-président, Services bancaires aux autochtones), administrateur de la Société de gestion des déchets nucléaires et Denendeh Investments Inc. et président du conseil d'administration du Canadian Council for Aboriginal Business

Bruce Lourie, administrateur
Président de Ivey Foundation et administrateur de Environmental Defence Canada et du Consultative Group on Biological Diversity.

Lyn McLeod, administratrice et vice-présidente
Présidente du conseil d'administration de Qualité des services de santé Ontario et déléguée de l'Ontario au Conseil canadien de la santé, chancelière fondatrice de l'Institut de technologie de l'Université de Toronto et ex-présidente du conseil d'administration du Confederation College de Thunder Bay.

Patrick J. Monahan, administrateur
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'université York, ex-doyen de l'Osgoode Hall Law School et ancien président du Conseil des Gouverneurs de la Commission du droit de l'Ontario.

Colin Andersen, administrateur
Président-directeur général de l'Office de l'électricité de l'Ontario

Membres de la direction

James D. Hinds
Président du conseil d'administration

Colin Andersen
Président-directeur général

JoAnne Butler
Vice-présidente, Ressources électriques

Ben Chin
Vice-président, Communications
(jusqu'au 4 février 2011 exclusivement)

Michael Lyle
Avocat-conseil et vice-président,
Services du Contentieux, des Affaires autochtones et des Affaires réglementaires

Kimberly Marshall
Vice-présidente, stratégies et solutions commerciales

Andrew Pride
Vice-président, Conservation
(depuis le 1er novembre 2010)

Amir Shalaby
Vice-président, Planification du réseau d'électricité

Paul Shervill
Vice-président, Conservation
(Retraité le 30 juillet 2010)

John Zych
Secrétaire général

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements sur le conseil d'administration de l'OPA, notamment son mandat et son code de déontologie, sa gouvernance, les règles régissant son organisation ainsi que ses comitésOPA, prière de consulter le site Web de l'OPA à l'adresse www.powerauthority.on.ca (cliquer sur les liens « About Us », « Management, mandate and organization » et « Board of Directors »).

Coordonnées

Office de l'électricité de l'Ontario
120, rue Adelaide Ouest
Bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1
Téléphone : 416-967-7474
Télécopieur : 416-967-1947
Site Web : www.powerauthority.on.ca